



NANTES SAINT-NAZAIRE  
PÔLE MÉTROPOLITAIN

## ***Ordre du Jour***

---

### ***Réunion du Comité syndical Jeudi 1<sup>er</sup> Décembre à 14h30***

***Centre des expositions de Nantes métropole, 2 cours du champ de mars***

---

- Désignation du Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 29 Juin 2022

#### **Délibérations :**

- **Délibération 2022-19** : Désignation de deux nouveaux membres de l'atelier permanent au Comité syndical du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire
- **Délibération 2022-20**: Analyse des résultats du SCoT Nantes Saint-Nazaire, prescription de la révision générale, objectifs et modalités de la concertation, accompagnée de :
  - Synthèse analyse des résultats SCoT 2
- **Délibération 2022-21** : Rapport d'Orientations Budgétaires 2023
- **Délibération 2022-22** : Passage de la nomenclature comptable M14 à la M57
- **Délibération 2022-23** : Budget : Autorisation d'engagement liquidation et mandatements dépenses d'investissements 2023

*En introduction de l'ordre du jour, un point d'information sera fait sur la mission « **Trajectoire 2050** » autour de la reformulation du projet stratégique du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire*

## Délibération

---

**Réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

**Délibération n°2022-19**

---

### Désignation de nouveaux membres de l'atelier permanent

*Date de la convocation : 23 Novembre 2022*

*Nombre de membres du Comité Syndical : 53*

*Nombre de Conseillers en exercice : 53*

*Présidente de séance : Johanna ROLLAND*

*Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ*

**Présents (32) :** Bertrand AFFILE, Claude AUFFORT, Bassem ASSEH, Marie-Annick BENATRE, Delphine BONAMY, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Hervé FOURNIER, Laurence GARNIER, Celine GIRARD-RAFFIN, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Franck HERVY, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémi NICOLEAU, François OUVARD, Céline PAILLARD, Pascal PRAS, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAÛN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Bruno VEYRAND.

**Absents et excusés (16) :** Rodolphe AMAILLAND, , Laure BESLIER, Christophe COTTA, Jean-Sébastien GUITTON, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Catherine LUNGART, Barbara NOURRY, Jean-Claude PELLETEUR, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis, THAUVIN, Franckie TRICHET.

**Absents et représentés (5) :** Jacques GARREAU, Pascal MARTIN, Valérie OPPELT, Nicolas OUDAERT, Claire TRAMIER.

## Délibération

Réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Délibération n°2022-19

### Désignation de nouveaux membres de l'atelier permanent

La Présidente expose,

Par délibération en date du 29 et 30 Juin 2022, le conseil communautaire de Nantes Métropole a décidé de nommer Madame Delphine BONAMY en remplacement de Madame Julie LAERNOES et Monsieur Hervé FOURNIER en remplacement de Monsieur André SOBCZAK, en tant que représentants de Nantes métropole dans les instances du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Il convient donc de les installer au sein de notre assemblée et de l'Atelier permanent.

### Le comité syndical, dûment convoqué, délibère :

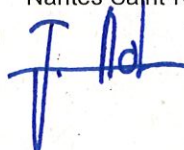
- Prend acte de la désignation de Madame Delphine BONAMY et Monsieur Hervé FOURNIER comme membres du comité syndical et de l'Atelier permanent du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ;
- Autorise Mme la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**POUR (37) :** Bertrand AFFILE, Bassem ASSEH, Marie-Annick BENATRE, Claude AUFFORT, Delphine BONAMY, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Hervé FOURNIER, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU (P), Celine GIRARD-RAFFIN, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Franck HERVY, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN (P), Michel MEZARD, Rémi NICOLEAU, Valérie OPPELT (P), Nicolas OUDAERT (P), François OUVRARD, Céline PAILLARD, Pascal PRAS, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAÜN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Claire TRAMIER (P), Bruno VEYRAND.

**CONTRE (0)  
ABSTENTION (0)**

Nantes, le 1<sup>er</sup> Décembre 2022

Johanna ROLLAND  
Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : POLE METROPOLITAIN NANTES ST NAZAIRE**

**Utilisateur : GIRARD Bertrand**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	2022_19
Date de la décision :	2022-12-01 00:00:00+01
Objet :	désignation de nouveaux membres de l'atelier permanent
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.1 - Délégués au sein des intercommunalités (EPCI, syndicats mixtes)
Identifiant unique :	044-200035335-20221201-2022_19-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
044-200035335-20221201-2022_19-DE-1-1_0.xml	text/xml	915
Nom original :		
2022 12 01 CS delib 2022_19 signe.pdf	application/pdf	678082
Nom métier :		
99_DE-044-200035335-20221201-2022_19-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	678082

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 décembre 2022 à 14h11min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 décembre 2022 à 14h11min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 décembre 2022 à 14h11min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 décembre 2022 à 14h11min30s	Reçu par le MI le 2022-12-13



## Délibération

---

**Réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

**Délibération n°2022-20**

---

**Analyse des résultats du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Nantes Saint-Nazaire, prescription de la révision générale, objectifs et modalités de la concertation**

*Date de la convocation : 23 novembre 2022*

*Nombre de membres du Comité Syndical : 53*

*Nombre de Conseillers en exercice : 53*

*Présidente de séance : Johanna ROLLAND*

*Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ*

**Présents (29) :** Bertrand AFFILE, Claude AUFFORT, Delphine BONAMY, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Laurence GARNIER, Céline GIRARD-RAFFIN, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Franck HERVY, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémi NICOLEAU, François OUVRARD, Céline PAILLARD, Pascal PRAS, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAÛN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Bruno VEYRAND.

**Absents et excusés (19) :** Rodolphe AMAILLAND, Bassem ASSEH, Marie-Annick BENATRE, Laure BESLIER, Christophe COTTA, Hervé FOURNIER, Jean-Sébastien GUITTON, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Catherine LUNGART, Barbara NOURRY, Jean-Claude PELLETEUR, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis, THAUVIN, Franckie TRICHET.

**Absents et représentés (5) :** Jacques GARREAU, Pascal MARTIN, Valérie OPPELT, Nicolas OUDAERT, Claire TRAMIER.

## Délibération

### Réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022 Délibération n°2022-20

#### Analyse des résultats du SCoT Nantes Saint-Nazaire, prescription de la révision générale, objectifs et modalités de la concertation

La Présidente expose,

#### 1. Le SCoT 2030 de la Métropole Nantes Saint-Nazaire et sa mise en œuvre

Le SCoT est un document cadre qui fixe les objectifs en matière d'aménagement et de développement durable du territoire toujours en vigueur pour les huit prochaines années d'ici à 2030. Il vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques de développement et d'aménagement à l'échelle de la métropole Nantes Saint-Nazaire : urbanisme, environnement, habitat, économie, déplacements, équipements, etc.

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, structure porteuse du SCoT, est composé de 61 communes réparties sur 5 établissements de coopération intercommunale représentant une surface de 1 900 Km<sup>2</sup> et sur lesquels vivent 913 171 habitants en 2019.

Le Pôle métropolitain dispose d'un SCoT premier approuvé en 2007, puis révisé en 2017. Il a récemment été modifié (modification n°1) en 2022 pour intégrer les nouvelles directives de la loi littoral (modifiée suite à la loi ELAN) puis pour modifier (modification n°2) la typologie de deux ZACOM. Une autre modification est envisagée intégrant un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique.

**Le SCoT actuel** se fixe cinq ambitions d'ici à 2030 avec lesquels les documents d'urbanisme locaux doivent être compatibles :

- **L'ambition de la solidarité, de la cohésion et de la mixité sociale**, pour faire de la construction métropolitaine un projet au service de ses habitants.
- **L'ambition de l'emploi**. La métropole Nantes Saint-Nazaire doit organiser son développement économique avec le souci de la solidarité des ressources entre les territoires.
- **L'ambition d'un territoire durable** qui permette, à l'échelle de Nantes Saint-Nazaire, de contribuer pleinement à relever les défis environnementaux de la préservation de la biodiversité, du réchauffement climatique, de la préservation des terres agricoles, d'un développement urbain économe en espace et en énergie, de développement des énergies renouvelables.
- **L'ambition de préserver une forme urbaine originale**, avec un objectif ambitieux de réduction de la consommation d'espace divisé par deux, caractérisé par une organisation multipolaire permettant la coexistence des deux grands pôles urbains et de pôles structurants insérés dans un maillage de bourgs vivants ; par l'estuaire de la Loire et son réseau hydrographique et par des espaces naturels et agricoles riches et fragiles.
- **L'ambition d'une métropole mobile** pour assurer, à toutes les catégories de la population, une bonne accessibilité à l'ensemble des territoires, des sites économiques, des équipements et services en transports en commun.

**En 2022 le Pôle métropolitain a réalisé une analyse des résultats au terme des 6 ans d'application.** Ce document annexé à la présente délibération s'articule autour de quatre axes :

- Démographie, armature et mobilité

## Délibération

### Réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

### Délibération n°2022-20

#### **Analyse des résultats du SCoT Nantes Saint-Nazaire, prescription de la révision générale, objectifs et modalités de la concertation**

- Emplois et activités économiques
- Environnement, risques et énergie
- Consommation foncière

Ce bilan a été partagé et travaillé en atelier permanent des élus au cours de quatre séances, les 11 mars, 6 mai, 17 juin et 23 septembre 2022. Il est présenté le 1<sup>er</sup> décembre 2022 au comité syndical du Pôle métropolitain.

#### **2. Enjeux et objectifs de la révision : vers un SCoT 3<sup>ème</sup> génération**

A/ La première analyse des résultats de l'application du SCoT dans sa mise en œuvre sont les suivantes :

- **La sobriété foncière, sujet transversal et fondamental du SCoT, est sans aucun doute la plus grande satisfaction de cette analyse des résultats.** La consommation foncière a considérablement diminué sur les 8 dernières années et ce, malgré l'attractivité démographique du territoire, les intercommunalités respectant avec succès, les orientations et objectifs du SCoT 2<sup>nde</sup> génération. Si le rapport extension / remplissage de la tâche urbaine ne s'est pas encore totalement inversé, il atteint désormais l'équilibre. La surface des hameaux devenue stable est une réussite et les densités de logements fixées ont été respectées, facilitées par la dynamique du marché sur l'ensemble du territoire.
- **Pour répondre à l'accueil de population** - dont les récentes évolutions des dynamiques démographiques sont plus soutenues qu'initialement prévues – les besoins en matière d'habitat, d'équipements et de services vont croissants et impactent les politiques publiques de mobilité, d'énergie, de gestion des eaux et d'aménagement du territoire. Conjointement à l'accueil de ces nouvelles populations, le profil des ménages et donc des besoins des populations évoluent (forte augmentation des étudiants, seniors entre autres).
- **L'armature urbaine** du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a conforté le rôle des centres principaux. Ainsi le développement démographique s'est concentré à plus de 80% au sein de Nantes Métropole et de la CARENE. Les pôles structurants n'ont quant à eux capté qu'une part relative de ce développement comparativement au reste du territoire.
- **Les mobilités** forment une thématique où les résultats observés sont les plus mitigés. La part modale de la voiture dans les déplacements domicile-travail n'a diminué que sur Nantes Métropole (de 2%) et est restée stable pour le reste du territoire qui a par ailleurs vu son taux de motorisation légèrement augmenter.
- **Sur le plan de l'économie**, le territoire connaît un développement du nombre d'actifs, d'emplois et d'entreprises, très significatif qui profite à toutes les intercommunalités (très favorable sur Estuaire et Sillon et Erdre et Gesvres). La dynamique est tirée par Nantes métropole et concentrée principalement sur les pôles structurants. Chaque intercommunalité contribue à la dynamique du grand territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

## Délibération

### Réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

#### Délibération n°2022-20

#### **Analyse des résultats du SCoT Nantes Saint-Nazaire, prescription de la révision générale, objectifs et modalités de la concertation**

- Le tissu économique se diversifie et vient améliorer **la résilience économique du territoire**. Cette croissance induit une pression accrue sur le foncier économique qui vient interroger les nouvelles stratégies d'intensification foncière des zones d'activités économiques.
- Sur **le commerce**, malgré l'intégration des orientations et ZACOM dans les PLU et PLUi, il est observé une diminution du nombre de points de vente dans les centralités à l'inverse des zones commerciales dite de périphérie, où la croissance est portée par les petites surfaces.
- La **consommation d'énergie finale** n'augmente que peu, notamment au regard de la croissance démographique. Les **objectifs de diminution des émissions de gaz à effet de serre** sont loin d'être atteints. La consommation d'énergie fossile reste dominante et explique ces résultats, bien que l'ouverture du parc éolien offshore de Saint-Nazaire modifie positivement la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale.
- **Le volontarisme en matière de préservation des espaces naturels et agricoles** est bien significatif sur le territoire, notamment dans la mise en compatibilité des PLU / PLUi avec plus de 35% des espaces classés en N (pour 21% des espaces protégés en ZNIEFF1 et Natura 2000) et 47% des espaces classés en A.
- **La qualité de l'eau** est sous pression avec une forte vulnérabilité des têtes de bassin. Si l'usage domestique est relativement modéré au regard de l'augmentation démographique, les volumes prélevés par le secteur industriel sont en hausse. Des tensions pourraient apparaître dans un contexte de récurrence des épisodes de sécheresse.
- Le territoire est bien couvert en outils concernant **la gestion des risques naturels et technologiques**. Globalement, la qualité de l'air s'est améliorée sur l'ensemble du territoire (sur la période d'analyse de 2014 à 2018) avec une vigilance qui reste de mise.

**Bl/ Au-delà de la première analyse des résultats de l'application du SCoT, de nouveaux défis s'imposent à nos intercommunalités, tant nous sommes entrés dans une phase critique en matière de climat, de biodiversité et de raréfaction des ressources, dans un contexte de forte pression démographique.**

Face à une équation à résoudre de plus en plus complexe, notre prochain SCoT doit se donner les moyens d'identifier les grands enjeux d'aménagement pour demain, articulés entre coopérations, interdépendances et qualité de vie.

Un travail d'anticipation des mutations sociologiques et démographiques, économiques et énergétiques, environnementales et climatiques est également nécessaire afin de garantir la projection d'un SCoT à 20/25 ans.

Ainsi, à l'échelle du grand territoire composé de nos cinq intercommunalités, le Pôle métropolitain doit être ce lieu de l'expression démocratique, où nous devons consolider et partager l'analyse des dynamiques en cours et ouvrir le champ des possibles jusqu'à la définition de compromis socialement acceptables, et ainsi redéfinir, solidairement, l'habitabilité de nos bassins de vie et de travail.

**Ainsi, les objectifs formulés de la révision sont les suivants :**



## Délibération

### Réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

#### Délibération n°2022-20

#### **Analyse des résultats du SCoT Nantes Saint-Nazaire, prescription de la révision générale, objectifs et modalités de la concertation**

##### **a- Renforcer l'armature territoriale et aller vers plus d'efficacité foncière**

- Maintenir une capacité d'accueil des populations et des emplois du territoire dans un contexte de rareté du foncier, de volonté politique de sobriété foncière, de tension en matière de rythme de production de logements ;
- Garantir l'accès au logement pour tous - et pour toutes les catégories sociales - par une production de logements accrue ;
- Réussir l'intensification des usages (logements, commerces, services, mobilités, récréatifs...) au service d'une armature territoriale qualitative ;
- Intégrer les enjeux, de santé environnementale et de bien-être aux politiques d'aménagement du territoire ;
- Anticiper les besoins liés au vieillissement de la population dans ses dimensions sociales et économiques ;
- Privilégier l'implantation des services et commerces dans les centralités, articulée avec les politiques de mobilité, d'emploi et d'habitat, permettant de garantir la justice spatiale et sociale, assurant la qualité de vie par la ville des proximités ;
- Accompagner la diminution de la part modale de la voiture tout en résorbant les inégalités d'accès à la mobilité ;
- Accélérer la transformation de l'activité économique, dans un souci à la fois de rééquilibrage territorial et d'accompagnement de la transition écologique ;
- Réussir la sobriété foncière et la mixité de fonctions et d'usages en particulier dans le développement économique, l'habitat et les équipements publics, et plus généralement dans l'aménagement du territoire.

##### **b- Accroître la résilience du territoire, en intégrant les enjeux liés au dérèglement climatique et à la sobriété énergétique aux questions d'aménagement de l'espace**

- Intégrer dans l'appréhension du cadre de vie, les enjeux de préservation des sols et de biodiversité ;
- Consolider un projet alimentaire et agricole, à la bonne échelle, en cohérence avec les mutations en cours et à venir, en renforçant les coopérations ;
- Garantir une juste spatialisation d'un développement accéléré des énergies renouvelables pour tendre vers une autonomie énergétique du territoire tout en prenant en compte les questions paysagères, de biodiversité et de concurrence d'usages ;
- Accélérer le rythme de rénovation énergétique des bâtiments ;
- Anticiper l'évolution des réseaux pour faciliter l'intégration des productions d'énergies renouvelables et l'accroissement du mix énergétique, notamment l'électrification des usages ;
- Anticiper les aléas du dérèglement climatique pour garantir la disponibilité et la qualité de la ressource globale en eau ;
- Passer de la préservation à la restauration des continuités écologiques, à toutes les échelles, au service du territoire, particulièrement de l'estuaire ;

## Délibération

### Réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

#### Délibération n°2022-20

#### **Analyse des résultats du SCoT Nantes Saint-Nazaire, prescription de la révision générale, objectifs et modalités de la concertation**

- Adapter le territoire au risque inondation / submersion dans un contexte de dérèglement climatique en organisant le repli stratégique sur les territoires concernés ;
- Anticiper l'enjeu de la renaturation dans la perspective zéro artificialisation nette.
- c- **Appréhender le prochain SCoT dans objectif de dialogue renforcé, et recherchant de nouvelles coopérations avec les territoires voisins**

#### **C/ La mise en conformité du SCoT avec le droit en vigueur et les nouvelles évolutions législatives, territoriales et documents de rangs supérieurs doit être engagée**

- a- **La révision du SCoT s'inscrira dans le nouveau cadre législatif notamment constitué de :**
  - La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi « ELAN » et ses décrets d'application, qui a conforté le rôle des SCoT et modernisé leur contenu ;
  - L'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT
  - La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite loi « climat et résilience », qui a créé un nouveau cadre pour les SCoT et affirme des objectifs ambitieux en matière de lutte contre l'artificialisation des sols (réduction par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031 et objectif zéro artificialisation nette à l'horizon 2050)
- b- **La révision du SCoT acte l'abandon du projet aéroportuaire du Grand Ouest, des projets de voiries connexes à l'ouverture de celui-ci et des conséquences sur les stratégies aéroportuaires régionales en devenir**
- c- **La révision doit également intégrer dans un rapport de compatibilité ou de prise en compte les nouveaux documents de rang supérieurs, programmes et autres schémas énoncés aux articles L.131-1 et L131-2 du code de l'urbanisme modifiés en application de l'ordonnance n°2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme. Ainsi, en plus des documents préexistants, seront particulièrement visés les documents suivants :**
  - Les objectifs (rapport de prise en compte) et règles générales (rapport de compatibilité) du fascicule du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Pays de la Loire approuvé 7 février 2022, dont une modification a été lancée par délibération du 30 juin 2022 pour intégrer les dispositions relatives à la réduction de l'artificialisation des sols, la localisation des constructions logistiques, la prévention et gestion des déchets et la stratégie régionale aéroportuaire ;
  - Le Schéma régional des Carrières (SRC) Pays de la Loire approuvé le 6 janvier 2021 ;
  - Les dispositions du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI), du Schéma Directeur et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne 2021-2026, ainsi que du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) de Loire Estuaire (en cours de validation) ;

## Délibération

### Réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022 Délibération n°2022-20

#### Analyse des résultats du SCoT Nantes Saint-Nazaire, prescription de la révision générale, objectifs et modalités de la concertation

#### 3. Procédure de révision, objectifs et modalités de la concertation

Définie aux articles L.143-17 à L. 143-27 du code de l'urbanisme, la procédure de révision sera conduite par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire en collaboration étroite avec ses collectivités membres.

Conformément aux dispositions des articles L.103-2 à L.103-6 du code de l'urbanisme, la révision du SCoT sera conduite pendant toute la phase d'élaboration du projet (jusqu'à l'arrêt du projet SCoT) en concertation avec les habitants, les entreprises, les associations et toutes autres personnes concernées.

#### **A/ Le Pôle métropolitain souhaite animer une stratégie de concertation à partir d'une exigence renouvelée et :**

- Animer une pédagogie de la planification.
- Fixer des règles du jeu clair pour faire vivre la démocratie.
- Mobiliser le plus grand nombre par une stratégie de cibles ajustée.
- Favoriser une mise en concertation souple et appropriable au plus près de la diversité de notre territoire.
- Dialoguer avec les autres SCoTs voisins.

Cette concertation doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet de révision du SCoT et d'y apporter sa contribution mais aussi favoriser le partage, l'appropriation et les échanges autour du projet par l'ensemble des acteurs (publics/privés, élus, habitants, associations, acteurs économiques, etc.).

#### **B/ Les modalités d'information et de participation du public seront au minimum les suivantes :**

- Un dossier de concertation sera constitué comportant une analyse des résultats de l'application du SCoT en vigueur. Ce dossier sera complété et enrichi au fur et à mesure de l'avancée de l'élaboration du projet notamment par les documents établis et les études réalisées dans le cadre de la révision et sera disponible au siège en version papier et numériquement sur le site internet du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.
- Le public disposera de plusieurs moyens afin de faire connaître ses observations, par courriel à l'adresse [contactpm@nantessaintnazaire.fr](mailto:contactpm@nantessaintnazaire.fr), par envoi postal au siège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ou tout simplement en déposant ses contributions sur la révision du SCoT aux accueils des sièges de chaque intercommunalité membre.
- Le public sera également invité à participer à différents temps de concertation dédiés (réunions publiques, ateliers thématiques, etc.) organisés par le Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire sur l'ensemble du territoire.

Le Comité Syndical du Pôle métropolitain arrêtera le bilan de la concertation au moment de l'arrêt du projet de révision du SCoT. Ce bilan sera intégré au dossier d'enquête publique.

## Délibération

### Réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

#### Délibération n°2022-20

#### **Analyse des résultats du SCoT Nantes Saint-Nazaire, prescription de la révision générale, objectifs et modalités de la concertation**

##### **Le Comité Syndical,**

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5731-1 et suivants,  
Vu les statuts du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire,  
Vu le Schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire, approuvé le 19 décembre 2016 et exécutoire depuis le 21 février 2017,  
Vu le code de l'urbanisme,  
Vu le code de l'environnement,  
Vu la loi n°2000-788 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU),  
Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'Engagement National pour l'Environnement (ENE),  
Vu la loi n°2014-366 du mars 2014 pour l'Accès au Logement et en Urbanisme Rénové (ALUR),  
Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 et ses décret d'application portant sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN)  
Vu l'ordonnance n°2020-774 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT,  
Vu l'ordonnance n°202-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicables aux document d'urbanisme,  
Vu la loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets,  
Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2003 portant la création du syndicat mixte du SCoT de la métropole Nantes Saint Nazaire,  
Vu l'arrêté préfectoral du 13 août 2010 portant élargissement du périmètre du SCoT à la communauté de communes du Pays de Blain,  
Vu l'arrêté préfectoral du 27 juin 2012 transformant le syndicat mixte du SCoT de la métropole Nantes Saint Nazaire en Pôle métropolitain,  
Vu la délibération n°2016-12 du Pôle métropolitain du 19 décembre 2016 relative à l'approbation de la révision du SCoT de la métropole Nantes Saint Nazaire.  
VU la délibération n°2022-08 du 29 juin 2022 portant approbation de la modification simplifiée n°1 du SCoT de la métropole Nantes Saint-Nazaire  
VU la délibération n°2022-14 du 07 avril 2022 portant approbation de la modification n°2 du SCoT de la métropole Nantes Saint-Nazaire  
VU l'arrêté n°20/2022/DREAL portant approbation du Schéma d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des territoires (SRADDET) de la région des Pays de la Loire*

Considérant les premiers résultats de l'analyse de l'application du SCoT ;

Considérant la nécessité de mettre en conformité le SCoT avec le droit en vigueur et les nouvelles évolutions législatives et documents de rangs supérieurs ;

Considérant la volonté de construire un projet ambitieux qui permettra d'accueillir plus d'habitants et d'emplois, solidairement, sur moins d'espaces nouveaux, en garantissant bien-être, santé, qualité de vie aux habitants, en limitant les causes et les effets du dérèglement climatique ;



## Délibération

### Réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022 Délibération n°2022-20

#### Analyse des résultats du SCoT Nantes Saint-Nazaire, prescription de la révision générale, objectifs et modalités de la concertation

Considérant les objectifs et modalités de la concertation rappelés dans la présente délibération.

#### Le comité, dûment convoqué, délibère et,

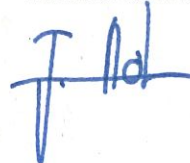
- Décide de prescrire la révision générale du SCoT Nantes Saint-Nazaire ;
- Précise les objectifs poursuivis pour la révision du SCoT et les modalités de concertation définies en application des articles L.103-2 à 103-6 du code de l'urbanisme ;
- Autorise la présidente à faire réaliser les études nécessaires à la révision du SCoT, à rechercher toutes les possibilités de financement et à engager toutes les démarches et dépenses s'y rapportant ;
- Autorise la présidente à assurer les mesures de publicités nécessaires auprès de l'ensemble des personnes publiques associées à la démarche et visées aux articles L 132-7 et L132-8 du code de l'urbanisme, ainsi qu'à la commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers prévue à l'article L112-1-1 du code rural de la pêche maritime ainsi que les mesures de publicité et d'information prévues à l'article R.143-15 du code de l'urbanisme.

Nantes, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

**POUR (34) :** Bertrand AFFILE, Claude AUFFORT, Delphine BONAMY, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU (P), Celine GIRARD-RAFFIN, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Franck HERVY, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN (P), Michel MEZARD, Rémi NICOLEAU, Valérie OPPELT (P), Nicolas OUDAERT (P), François OUVREARD, Céline PAILLARD, Pascal PRAS, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAÛN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Claire TRAMIER (P). Bruno VEYRAND.

**CONTRE (0)  
ABSTENTION (0)**

Johanna ROLLAND  
Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire



## Délibération

---

Réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Délibération n°2022-21

---

### Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

*Date de la convocation : 23 novembre 2022*

*Nombre de membres du Comité Syndical : 53*

*Nombre de Conseillers en exercice : 53*

*Présidente de séance : Johanna ROLLAND*

*Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ*

**Présents (28) :** Bertrand AFFILE, Claude AUFFORT, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Laurence GARNIER, Céline GIRARD-RAFFIN, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Franck HERVY, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémi NICOLEAU, François OUVRARD, Céline PAILLARD, Pascal PRAS, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAÛN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Bruno VEYRAND.

**Absents et excusés (20) :** Rodolphe AMAILLAND, Bassem ASSEH, Marie-Annick BENATRE, Laure BESLIER, Delphine BONAMY, Christophe COTTA, Hervé FOURNIER, Jean-Sébastien GUITTON, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Catherine LUNGART, Barbara NOURRY, Jean-Claude PELLETEUR, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis, THAUVIN, Franckie TRICHET.

**Absents et représentés (5) :** Jacques GARREAU, Pascal MARTIN, Valérie OPPELT, Nicolas OUDAERT, Claire TRAMIER.

## Délibération

---

Réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Délibération n°2022-21

---

### Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

La Présidente expose,

#### Contexte général : Nouveau cycle stratégique à la veille de la révision du SCOT

L'année 2023 marquera le début d'un nouveau cycle pour le Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire. Face aux nouvelles mutations sociologiques et démographiques, économiques et énergétiques, environnementales et climatiques qui s'imposent aux collectivités et avant la mise en révision du SCOT - que le Comité Syndical doit approuver ce jour -, les élus du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire doivent prendre le temps de fixer le cap qu'ils souhaitent solidairement atteindre entre leurs cinq intercommunalités, en matière d'accueil des populations et des emplois. C'est un nouveau cycle qui démarre, et - dans l'équation foncière toujours plus complexe à résoudre - aussi un immense défi. La fabrique du territoire va alors, au cours du premier semestre 2023, se donner les moyens d'anticiper, de débattre, d'expérimenter, jusqu'à la refondation de la vision stratégique commune. C'est le sens de la mission Trajectoire 2050 démarrée depuis peu. Ce temps de reformulation du projet stratégique à l'échelle du grand territoire composée des cinq intercommunalités de Nantes métropole, la Communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et les Communautés de communes d'Estuaire et Sillon, d'Erdre et Gesvres et de Pays de Blain Communauté est la première étape indispensable avant la mise en concertation plus large du prochain SCOT.

En effet, l'année 2023 verra aussi le lancement de la concertation autour de l'élaboration du prochain SCOT. Le Pôle métropolitain souhaite animer une stratégie de concertation à partir d'une exigence renouvelée. Les objectifs sont fixés : animer une pédagogie de la planification, mobiliser le plus grand nombre par une stratégie de cibles, ajustée, favoriser une mise en concertation souple et appropriable au plus près de la diversité du territoire, inscrire les réflexions dans un territoire plus large que les limites institutionnelles, notamment en dialoguant avec les Scots de la rive sud de l'estuaire ainsi que les Scots voisins et limitrophes, le tout en fixant des règles du jeu, claires pour faire vivre la démocratie.

L'équipe du PMNSN entièrement renouvelée sera aussi réorganisée au service de l'atteinte de ces objectifs majeurs.

#### Tendances budgétaires et grandes orientations du pôle métropolitain

Le Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, syndicat mixte exclusivement constitué d'EPCI à fiscalité propre, se doit de participer, à son échelle, à l'effort réalisé par chacun de ses membres pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement. En effet, les ressources du pôle sont exclusivement composées par des contributions des intercommunalités membres et de subventions de l'Etat.

Les hypothèses budgétaires présentées s'inscrivent donc dans la perspective d'un financement majoritairement pourvu par les intercommunalités membres exception faite des subventions de l'Etat et de différents organismes reçues dans le cadre financier de dispositif d'accompagnement de différents programmes partenariaux comme par exemple le « Pacte de Cordemais » ou le Programme Investissement d'Avenir PIA4.

Les recettes de fonctionnement sont quasi exclusivement issues des contributions des intercommunalités membres. En application des statuts du pôle métropolitain, le calcul du pourcentage de participation de chaque intercommunalité repose pour moitié sur le potentiel fiscal et pour moitié sur le poids de population. Le calcul a été mis à jour en 2021 et désormais ajusté chaque année.



## Délibération

Réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Délibération n°2022-21

### Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

Le tableau ci-après détaille les évolutions des participations. Le pourcentage détaillé ci-après sera donc appliqué pour calculer les contributions 2023 des intercommunalités membres lors du vote du budget primitif.

Participations EPCI	Taux 2022	Taux 2023	cotisation 2023	Cotisation 2022	Evolution
Nantes Métropole	72,82%	73,79%	858 604,59 €	769 660,47 €	11,56%
Carene	16,84%	16,22%	188 737,93 €	178 033,98 €	6,01%
Erdre et Gesvres	4,97%	4,91%	57 144,76 €	52 540,43 €	8,76%
Estuaireet Sillon	4,04%	3,85%	44 813,45 €	42 672,08 €	5,02%
Pays de Blain	1,33%	1,23%	14 270,08 €	14 093,03 €	1,26%

Pour mémoire, en 2022, les participations des intercommunalités s'établissaient à hauteur de 1 057 000€ soit 1,17€ par habitant. Pour l'exercice 2023 et l'année exceptionnelle de mobilisation autour de la révision et la mise en concertation du SCoT3, l'appel de fonds auprès des collectivités sera supérieur à celui de 2022 pour s'établir à environ 1,27€/ habitant soit 1 1163 570€.

Tout en maîtrisant au mieux les contributions des intercommunalités membres, dans l'esprit de solidarité et de coopération qui nous rassemble, l'objectif pour le Pôle métropolitain est donc :

- De créer les conditions d'idéation et de **mobilisation des élus communautaires et municipaux** autour de la reformulation de la **vision commune** de notre grand territoire à 2050,
- De mener à bien les **expérimentations** (lignes de covoiturage, intensification foncière en parcs d'activité économique, stratégie foncière au Pays de Blain...) issues du nouveau plan d'actions validé en fin d'année 2021,
- De préparer la révision du Schéma de Cohérence Territoriale par le lancement des **études** (Etude Logistique, évaluation environnementale, étude sur l'articulation des enjeux d'aménagement du territoire et de santé publique...)
- D'animer **une stratégie de concertation exigeante** sur l'ensemble de notre territoire

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 devraient s'élever (hors amortissement et dépenses d'ordre) à 930 K€ pour 2023. Les principaux postes de dépenses seront les suivants :

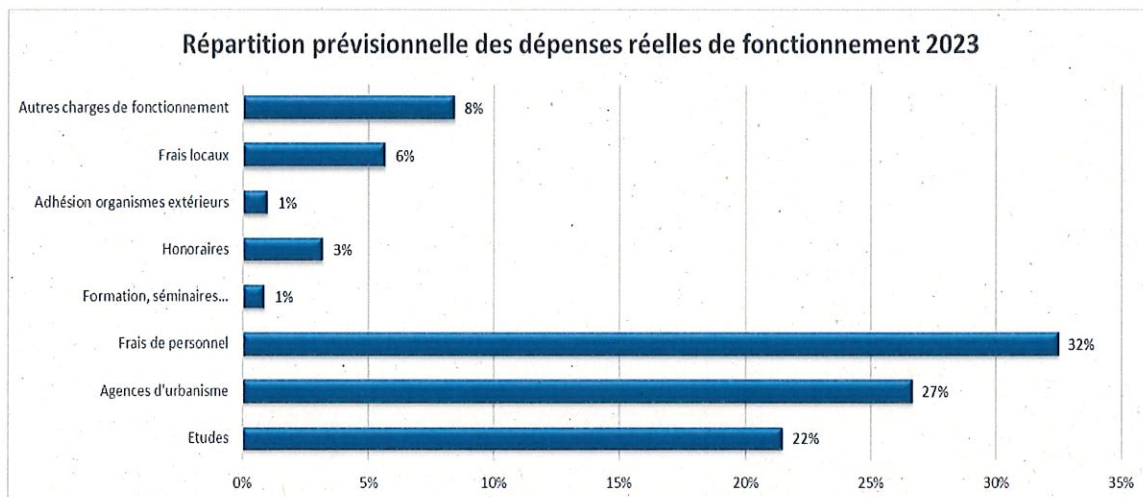


## Délibération

Réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Délibération n°2022-21

### Rapport d'Orientations Budgétaires 2023



Le poste le plus important correspond **aux dépenses de personnels afin de permettre une organisation efficiente, pour faire face - notamment au cours des trois prochaines années - à la mise en révision du SCoT et d'une nouvelle exigence en matière de concertation.**

Les dépenses sont réparties entre la mise à disposition par la CARENE des 6 ETP pour l'équipe permanente du pôle métropolitain - dont la création des postes de Responsable des affaires générales et de Chargé de concertation et de communication, refacturés en N+1 - et la mise à disposition de la Cellule Opérationnelle de Prévention des Risques Environnementaux de Nantes Métropole à hauteur de 5% de l'ensemble des 4 ETP de l'équipe de la COPRE.

La seconde dépense de fonctionnement est relative aux financements des programmes partenariaux des **deux agences d'urbanisme, l'Auran d'une part et l'Addrn d'autre part.** Ces deux partenaires décisifs vont être particulièrement mobilisés dans les trois années qui viennent dans l'élaboration de notre prochain SCoT3. Les agences accompagnent le Pôle métropolitain au long court à la fois dans l'observation des dynamiques territoriales en cours (observatoires, indicateurs de suivi du SCoT), et à compter de cette année 2023 particulièrement dans l'élaboration du Scot, de l'élaboration du Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique – DAACL, en cours -, à l'écriture du futur Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et du document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Les nouvelles conventions pluriannuelles liant le pôle aux deux agences ont été validées par le comité syndical le 3 décembre 2021 pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026. En 2022, le montant alloué aux participations pour les deux agences était de l'ordre de 451 K€ répartis entre la section de fonctionnement et la section d'investissement (pour tout ce qui relève du Schéma de cohérence territoriale). **Pour 2023, il sera sensiblement identique et intégrera la légère actualisation prévue pour l'ADDRN à hauteur de 7000 euros.**

Par ailleurs, le Pôle provisionne des crédits à hauteur de 200 000 € permettant tout d'abord la mobilisation de prestataires externes pour réaliser des études et expertises spécifiques complémentaires. Il est notamment prévu d'engager **deux évaluations environnementales**

## Délibération

---

**Réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

**Délibération n°2022-21**

---

### **Rapport d'Orientations Budgétaires 2023**

obligatoires pour le DAACL ainsi que pour la révision du SCoT3, **une étude sur l'articulation des enjeux d'aménagement du territoire et de santé publique.**

Au service de la stratégie de concertation – volontariste et réglementaire – à mener sur l'ensemble du territoire du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, des prestations externes seront également nécessaires pour un **accompagnement pédagogique sur l'acceptabilité de la densité** ainsi que la **création de supports cartographiques et méthodologiques** indispensables à la concertation.

Dans le cadre des procédures d'évolution du schéma de cohérence territoriale, le pôle est amené à **solliciter les expertises et analyses de cabinet juridique** et il est également nécessaire de provisionner des dépenses d'avocats en cas de contentieux juridiques impliquant le SCoT (autorisation de CDAC, autorisation de construire en zones littorales...). : cela représente une provision de l'ordre de 30 000€ par an.

**Les frais de fonctionnement** du pôle correspondent aux frais de transports, fournitures, téléphonie, de locaux... mais aussi les frais d'enquêtes publiques et d'insertions presse réglementaires.

Par ailleurs, le Pôle métropolitain **adhère à plusieurs organismes extérieurs et verse à ce titre une cotisation annuelle.** Il s'agit de la Fédération Nationale des SCoT, de la Maison Régionale de l'Architecture des Pays de la Loire ou encore de Novabuild. Il est à noter que la Fédération Nationale des SCoT joue un rôle utile de relais vers le gouvernement des problématiques liées à l'application du ZAN dans les territoires.

Pour l'année 2023, **une convention de préfiguration entre Nantes-Saint-Nazaire Développement et le Pôle métropolitain à hauteur de 37 500 euros** est prévue afin de permettre aux communautés de communes de Erdre et Gesvres, Estuaire et Sillon et Pays de Blain Communauté de bénéficier de l'accompagnement opérationnel de l'agence de développement économique autour de trois sujets identifiés : analyse des atouts, besoins et attentes des territoires (offres foncières disponibles, entreprises présentes, ...), focus sur les filières stratégiques à valoriser et élaboration d'un récit économique commun au service d'une coopération économique renforcée.

### Recettes

**Les participations des intercommunalités membres constituent donc la principale source de financements du budget du Pôle métropolitain (98%).**

L'augmentation de l'appel de fonds global à 1,27€/habitant devrait permettre au pôle de mettre en œuvre son plan d'actions et également de faire face à la hausse des coûts de fonctionnement (loyer, électricité, assurances).

Le recrutement du Responsable administratif et financier aura aussi pour objectif d'optimiser les recettes par **la recherche de financements extérieurs (appel à projets, AMI...).**

Les recettes d'investissements proviendront principalement des amortissements et des résultats de l'exercice 2022.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : POLE METROPOLITAIN NANTES ST NAZAIRE**

**Utilisateur : GIRARD Bertrand**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	2022_21
Date de la décision :	2022-12-01 00:00:00+01
Objet :	Rapport d'Orientation Budgétaires 2023
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.1 - Débat d'orientation budgétaire (DOB)
Identifiant unique :	044-200035335-20221201-2022_21-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
044-200035335-20221201-2022_21-DE-1-1_0.xml	text/xml	899
Nom original :		
2022 12 01 CS delib 2022_21 signe.pdf	application/pdf	1327127
Nom métier :		
99_DE-044-200035335-20221201-2022_21-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1327127

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 décembre 2022 à 14h32min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 décembre 2022 à 14h33min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 décembre 2022 à 14h33min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 décembre 2022 à 14h33min33s	Reçu par le MI le 2022-12-13

## Délibération

---

### Réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

#### Délibération n°2022-22

---

#### Exercice 2023 - Passage de la nomenclature comptable M14 à la M57

Nombre de membres du Comité syndical : 53

Nombre de conseillers en exercice : 53

Date de la convocation : 23 novembre 2022

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

**Présents (28)** : Bertrand AFFILE, Claude AUFFORT, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Laurence GARNIER, Céline GIRARD-RAFFIN, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Franck HERVY, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémi NICOLEAU, François OUVRARD, Céline PAILLARD, Pascal PRAS, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAÛN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Bruno VEYRAND.

**Absents et excusés (20)** : Rodolphe AMAILLAND, Bassem ASSEH, Marie-Annick BENATRE, Laure BESLIER, Delphine BONAMY, Christophe COTTA, Hervé FOURNIER, Jean-Sébastien GUITTON, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Catherine LUNGART, Barbara NOURRY, Jean-Claude PELLETEUR, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis, THAUVIN, Franckie TRICHET.

**Absents et représentés (5)** : Jacques GARREAU, Pascal MARTIN, Valérie OPPELT, Nicolas OUDAERT, Claire TRAMIER.



## Délibération

### Réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

#### Délibération n°2022-22

#### **Exercice 2023 - Passage de la nomenclature comptable M14 à la M57**

La Présidente expose,

Conformément aux dispositions de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 d'ores et déjà applicable aux métropoles.

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a donc la possibilité de passer de la nomenclature comptable M14 à la nomenclature M57 dès l'exercice 2023, sachant que cette nomenclature sera obligatoire à compter du 1er janvier 2024.

#### **Les principales caractéristiques de ce nouveau cadre comptable sont les suivantes :**

- Cette nomenclature est commune aux régions, départements, intercommunalités, communes, centres communaux d'action sociale (CCAS) et services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et a donc vocation à remplacer l'ensemble des nomenclatures spécifiques à chaque strate de collectivité (M14, M52, M61, M71)
- Comme aujourd'hui avec la M14, le budget peut faire l'objet d'un vote par nature ou par fonction ; le Pôle métropolitain pourra donc conserver les mêmes modalités de vote par nature, au niveau du chapitre ;
- Les natures comptables et fonctions sont modifiées à la marge pour tenir compte des spécificités de l'ensemble des collectivités ou établissements concernés ;
- La notion de charges et produits exceptionnels est supprimée ;
- Des virements de crédits pourront être réalisés entre chapitres (hors frais de personnels), par décision de la Présidente ; les chapitres de dépenses imprévus seront donc supprimés ;
- Les amortissements seront calculés au prorata temporis.

Le comptable public a émis un avis favorable au passage anticipé de la nomenclature M14 à la M57 concernant le budget du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Les règles comptables accompagnant ce passage seront intégrées au Règlement Budgétaire et Financier qui fera l'objet d'un vote ultérieur.

## Délibération

Réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Délibération n°2022-22

**Exercice 2023 - Passage de la nomenclature comptable M14 à la M57**

**Le comité, dûment convoqué, délibère et :**

- Approuve l'application par anticipation de la nomenclature comptable M57 à compter de l'exercice 2023.

- Autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Nantes, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

**POUR (33) :** Bertrand AFFILE, Claude AUFFORT, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU (P), Celine GIRARD-RAFFIN, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Franck HERVY, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN (P), Michel MEZARD, Rémi NICOLEAU, Valérie OPPELT (P), Nicolas OUDAERT (P), François OUVRARD, Céline PAILLARD, Pascal PRAS, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAÛN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Claire TRAMIER (P). Bruno VEYRAND.

**CONTRE (0)  
ABSTENTION (0)**

**Johanna ROLLAND**  
Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : POLE METROPOLITAIN NANTES ST NAZAIRE**

**Utilisateur : GIRARD Bertrand**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	2022_22
Date de la décision :	2022-12-01 00:00:00+01
Objet :	Exercice 2023 - Passage de la nomenclature comptable M14 à la M57
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.3.6 - Autres
Identifiant unique :	044-200035335-20221201-2022_22-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
044-200035335-20221201-2022_22-DE-1-1_0.xml	text/xml	926
Nom original :		
2022 12 01 CS delib 2022_22 signe.pdf	application/pdf	638127
Nom métier :		
99_DE-044-200035335-20221201-2022_22-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	638127

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 décembre 2022 à 14h36min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 décembre 2022 à 14h36min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 décembre 2022 à 14h36min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 décembre 2022 à 14h46min51s	Reçu par le MI le 2022-12-13

## Délibération

---

**Réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

**Délibération n°2022-23**

---

**Budget : Autorisation d'engagement liquidation et mandatement dépenses d'investissements 2023**

*Nombre de membres du Comité syndical : 53*

*Nombre de conseillers en exercice : 53*

*Date de la convocation : 23 novembre 2022*

*Présidente de séance : Johanna ROLLAND*

*Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ*

**Présents (28) :** Bertrand AFFILE, Claude AUFFORT, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Laurence GARNIER, Céline GIRARD-RAFFIN, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Franck HERVY, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémi NICOLEAU, François OUVRARD, Céline PAILLARD, Pascal PRAS, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAÜN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Bruno VEYRAND.

**Absents et excusés (20) :** Rodolphe AMAILLAND, Bassem ASSEH, Marie-Annick BENATRE, Laure BESLIER, Delphine BONAMY, Christophe COTTA, Hervé FOURNIER, Jean-Sébastien GUITTON, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Catherine LUNGART, Barbara NOURRY, Jean-Claude PELLETEUR, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis, THAUVIN, Franckie TRICHET.

**Absents et représentés (5) :** Jacques GARREAU, Pascal MARTIN, Valérie OPPELT, Nicolas OUDAERT, Claire TRAMIER.



## Délibération

Réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Délibération n°2022-23

### Budget : Autorisation d'engagement liquidation et mandatements dépenses d'investissements 2023

Madame la Présidente expose,

En application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Afin de permettre au Pôle métropolitain, avant l'adoption du budget prévu en janvier 2023, d'engager et mandater des dépenses d'investissement, il est proposé au comité syndical d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement tels que définies ci-dessous :

Chapitre	Crédits inscrits au budget 2022	Autorisation jusqu'à l'adoption du BP 2023
20/Immobilisations incorporelles	363 634 €	90 908,50 €
21/ Immobilisations corporelles	15 800 €	3 950,00 €
204/subventions d'équipements	187 400 €	46 850,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>566 834 €</b>	<b>141 708,50 €</b>

### Le comité, dûment convoqué, délibère et :

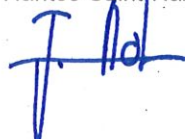
- Autorise l'engagement, le mandatement et la liquidation des dépenses d'investissements tels que définies dans le tableau ci-dessus ;

- Autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Nantes, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

**POUR (33) :** Bertrand AFFILE, Claude AUFFORT, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU (P), Céline GIRARD-RAFFIN, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Franck HERVY, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN (P), Michel MEZARD, Rémi NICOLEAU, Valérie OPPELT (P), Nicolas OUDAERT (P), François OUVREARD, Céline PAILLARD, Pascal PRAS, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAÛN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Claire TRAMIER (P), Bruno VEYRAND.

**Johanna ROLLAND**  
Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire



**CONTRE (0)**  
**ABSTENTION (0)**



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : POLE METROPOLITAIN NANTES ST NAZAIRE**

**Utilisateur : GIRARD Bertrand**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	2022_23
Date de la décision :	2022-12-01 00:00:00+01
Objet :	Budget : Autorisation d'engagement liquidation et mandatement dépenses d'investissement 2023
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.8 - Autres
Identifiant unique :	044-200035335-20221201-2022_23-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
044-200035335-20221201-2022_23-DE-1-1_0.xml	text/xml	953
Nom original :		
2022 12 01 CS delib 2022_23 signe.pdf	application/pdf	787700
Nom métier :		
99_DE-044-200035335-20221201-2022_23-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	787700

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 décembre 2022 à 14h41min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 décembre 2022 à 14h41min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 décembre 2022 à 14h41min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 décembre 2022 à 14h41min20s	Reçu par le MI le 2022-12-13

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

---

*Date de la convocation : 23 Novembre 2022*

*Nombre de membres du Comité Syndical : 53*

*Nombre de Conseillers en exercice : 53*

*Présidente de séance : Johanna ROLLAND*

*Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ*

**Présents** (33) : Bertrand AFFILE, Claude AUFFORT, Bassem ASSEH, Marie-Annick BENATRE, Delphine BONAMY, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Hervé FOURNIER, Laurence GARNIER, Céline GIRARD-RAFFIN, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Franck HERVY, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémi NICOLEAU, François OUVRARD, Céline PAILLARD, Pascal PRAS, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAÛN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Bruno VEYRAND.

**Absents et excusés** (15) : Rodolphe AMAILLAND, , Laure BESLIER, Christophe COTTA, Stéphanie GUILLON, Jean-Sébastien GUITTON, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Catherine LUNGART, Barbara NOURRY, Jean-Claude PELLETEUR, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis, THAUVIN, Frankie TRICHET.

**Absents et représentés** (5) : Jacques GARREAU, Pascal MARTIN, Valérie OPPELT, Nicolas OUDAERT, Claire TRAMIER.

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

*La séance est ouverte à 14 h 36.*

#### **Johanna ROLLAND**

Bonjour à chacune et à chacun. Je vous propose de démarrer cette séance. Je suis ravie que nous puissions nous retrouver enfin en présentiel. Les visioconférences, c'est bien et c'est pratique, mais rien ne remplace le contact et les échanges une heure complète sans l'intermédiation d'un écran. Vous êtes aujourd'hui à la métropole nantaise pour évoquer beaucoup de sujets importants. Je le dis parce que nous avons une instance qui est en quelque sorte la première instance d'un nouveau cycle. C'est en effet notre dernier comité syndical de l'année 2022, avec un nombre de défis qui illustrent bien cette dimension charnière dans laquelle nous nous trouvons, pour plusieurs raisons. Je vais y revenir d'emblée dans une rapide introduction.

Je voudrais d'abord souligner que c'est le premier conseil pour l'équipe entièrement renouvelée, ou presque, et j'en profite pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres. Vous le savez, Stéphane Bois a souhaité voguer vers de nouveaux horizons. Je crois pouvoir dire, en notre nom à nous, tous nos remerciements pour le très gros travail qu'il a accompli au sein du pôle. J'en profite également pour saluer l'arrivée de Frédéric Vasse, qui est derrière moi. Je me retourne pour le lui dire de vive voix. Je sais son engagement et celui de cette équipe renouvelée pour nous accompagner dans ces défis.

Je salue aussi le travail qui a été réalisé par Claire Moulinié. Merci à vous, Claire. Je sais que vous allez continuer à regarder cela dans de nouvelles fonctions – Claire était en quelque sorte notre ancienne « Madame SCoT », je me permets de le dire ainsi –, à un moment où nous allons justement nous pencher à nouveau sur ces sujets.

Je salue également Bertrand Girard et Alex Guillet, qui rejoignent l'équipe.

Ce n'est pas un hasard si nous franchissons cette nouvelle étape. C'est parce que nous entrons dans un nouveau cycle, comme je le disais, au-delà de l'équipe, pour le pôle en tant que tel, avec au moins deux dimensions. La première est cette idée de la démarche dite « Trajectoire 2050 », nom de code – permettez-moi de le dire ainsi – que nous avons choisi collectivement pour cette démarche, qui correspond au besoin que nous avons de repartager, de refonder le cap stratégique qui est collectivement le nôtre, dans la diversité de nos territoires et de nos sensibilités, en nous disant que l'échelle du pôle est une bonne échelle pour se projeter à l'horizon de 2050. Je n'en dis pas plus à ce stade, parce que nous aurons l'occasion d'y revenir. Mais nous voyons que c'est pour nous un contexte particulier.

Je pense à la montée en puissance des défis qui sont posés à nos intercommunalités : la question du réchauffement climatique, les questions énergétiques, évidemment, à un moment où commence à entrer dans le débat public – vous l'avez sans doute entendu hier matin dit pour la première fois de cette façon – la question de savoir quels sont les risques pour cet hiver. Ces questions ont bien sûr une résonance conjoncturelle particulière mais nous savons que d'un point de vue structurel, nous avons devant nous de vraies questions.

Je pense évidemment aux enjeux de logement, que nous évoquons souvent, entre les différents présidents d'intercommunalité, parce qu'il n'y a pas un territoire qui échappe à ces



## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

questions, aux enjeux de localisation, de spatialisation des emplois et de l'économie, aux sujets de mobilité... Je m'arrête là pour ne pas être trop longue mais le moins que l'on puisse dire, c'est que la liste des sujets qui nous réunissent est longue.

Nous allons aussi entrer dans une étape importante avec la révision de notre SCoT. Chacun mesure que l'idée est bien d'identifier les grands d'aménagement de demain. Celles et ceux qui se sont déjà appliqués à ce travail – et nous pourrions adresser un petit salut très amical à Pascal Pras, par exemple... – savent à quel point c'est un mélange de vraies questions politiques et de questions techniques qui, parfois, ne sont pas évidentes, disons-le clairement, sur lesquelles nous devons toujours aller chercher les bons curseurs.

Je vous propose d'entrer sans plus attendre dans notre ordre du jour.

### Désignation du secrétaire de séance

#### **Johanna ROLLAND**

Pour commencer, je dois désigner un secrétaire de séance. Je propose que ce soit Aziliz Gouez. Merci, Aziliz.

Frédéric, je te donne d'emblée la parole pour que tu nous parles de « Trajectoire 2050 ».

### Point d'étape méthodologique « Trajectoire 2050 »

#### **Frédéric VASSE**

Merci. Bonjour à tout le monde. Je vais rapidement vous présenter, en quelques mots, « Trajectoire 2050 ».

La première explication que nous vous devons, c'est que la mission a démarré « à bas bruit », comme c'est écrit sur cette diapositive, depuis déjà quelques semaines, puisque depuis déjà un peu plus de deux mois, nous avons quelques explorateurs qui sont venus sillonner le territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, des cinq intercommunalités, à la rencontre du territoire et d'acteurs du territoire pour, très librement, vous proposer des regards extérieurs afin d'essayer d'enrichir et de renouveler les grilles de lecture sur un certain nombre de sujets autour d'un thème central, qui avait été défini avec nos cinq présidents réunis ici : la question de l'économie et, derrière, la question des inégalités et des transitions. Il s'agit d'entrer sur ce territoire très librement à travers huit sujets d'exploration – donc avec la présence de huit experts : la justice spatiale, le bien-être territorial, l'aménagement du territoire par le travail, l'écosystème bio-régional ou encore l'économie régénérative ou des sujets que l'on connaît un peu plus comme la résilience territoriale, sachant qu'il s'agit parfois de les « remettre à l'endroit » : dans ce que l'on peut entendre ici ou là, nous avons besoin de nous mettre au clair sur ce genre de concept. C'est aussi le rapport au numérique territorial : comment le numérique vient aussi réarticuler, réorganiser le territoire, et enfin, la question des coopérations de l'agriculture, qui, on le voit bien, peuvent aussi, dans le champ de l'économie,

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

venir interroger l'aménagement futur du territoire et la vision commune que vous voulez pouvoir développer ensemble.

Cette mission « Trajectoire 2050 » a vraiment pour objet de refonder, de redéfinir une vision commune sur un territoire où la complexité est toujours plus grande, où l'équation est toujours plus complexe entre l'aménagement du territoire, la pression démographique, l'urgence environnementale et climatique, comme cela a été rappelé par Madame la Présidente. On voit bien qu'il y a un sujet, qu'il s'agit d'explorer très tranquillement, de l'économie, du rapport des hommes, finalement, à leur territoire.

Pour cela, nous allons emmagasiner une foultitude de matériaux à disposition. Mais pour certains d'entre eux, ils sont déjà existants. Je prends l'exemple des projets de territoire qui ont été mis en mouvement par les intercommunalités elles-mêmes, par les cinq territoires, qui ont beaucoup travaillé, ces deux dernières années, à penser leurs projections à l'échelle de leur intercommunalité. Cela, c'est un matériau de base qui pour nous, est forcément précieux, parce que je n'imagine pas une vision commune à l'échelle des projets du territoire du pôle métropolitain où les projets de territoire intercommunaux ne se verraient pas gérés dans un miroir, en résonance.

Il y a évidemment l'analyse des résultats, qui va vous être présentée aujourd'hui de façon synthétique. Elle nous permet d'identifier, dans les règles passées, ce qui a fonctionné, ce qui a moins bien fonctionné, les marges de progrès à accomplir véritablement. Je salue bien évidemment la présence des collègues des deux agences d'urbanisme qui sont là, parce qu'autant l'ADDRN que l'Auran sont aujourd'hui à nos côtés pour identifier et mettre à disposition les nouveaux sujets qui s'imposent aujourd'hui dans le débat.

L'exploration « Trajectoire 2050 », c'est tout ce que vous voyez en jaune sur cette partie bleu-vert.

Nous avons les premiers enjeux de l'atelier des imaginaires qui avaient été formulés par vous-mêmes, par les membres de l'atelier des élus, en mars de cette année.

Il y a eu cette enquête en ligne auprès des élus, à laquelle plusieurs dizaines d'élus ont répondu, qui nous permet d'avoir une mesure de chiffres sur des projections, des tests que nous allons mettre à disposition au titre de la réflexion commune.

Nous avons également une synthèse des rendez-vous des cinq présidents qui est à disposition. C'est la première chose que j'ai faite, dès la fin du mois d'août : je suis allé à la rencontre des cinq présidents pour prendre le temps de tester et d'écouter leurs expressions, leurs projections, individuellement, avant de proposer un travail collaboratif et contributif.

Nous avons aussi, avec les huit explorations, des récits du futur, qui sont finalement des projections très accessibles, en trois pages au maximum, des projections de notre territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à 2050 sur les huit sujets que je vous ai présentés tout à l'heure. Chaque explorateur devait nous fournir également, adossés à ces récits, trois à quatre enjeux prioritaires sur lesquels ils décrèteraient la mobilisation générale. Vous allez voir que c'est assez perturbant. C'est une vision à 2050 mais vous verrez que c'est extrêmement riche – je l'espère, en tout cas – pour le débat que nous aurons ensemble dans

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

les semaines et les mois à venir. Ils étaient également missionnés pour nous rapporter des inspirations possibles de territoires à l'échelle du monde, de l'Europe ou de la France sur leur sujet d'expertise et d'exploration afin de nous montrer qu'il y avait des chemins vertueux, des chemins possibles, que tout n'était pas fini et que tout n'était pas figé, loin de là, pour imaginer un modèle de développement soutenable dans les limites que nous nous imposons.

Enfin, vous savez que nous avons lancé, il n'y a pas très longtemps, la mobilisation autour de l'état initial de l'environnement à l'échelle du Pays de Retz avec le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Conjointement, la rive sud et la rive nord de l'estuaire de la Loire travaillent ensemble – c'est une première, cette année, entre nous – pour évaluer justement la question de l'étude environnementale. Pourquoi vous dis-je cela ? C'est parce que le premier atelier de concertation qui a eu lieu avec les acteurs de l'environnement, les services déconcentrés de l'État et les personnes associées a déjà permis de faire émerger des enjeux extrêmement intéressants, que nous vous proposons de mettre au service de la vision commune à construire dans les semaines et les mois à venir.

Cela, c'était pour vous rappeler les matériaux à disposition.

Comment cela va-t-il s'articuler au niveau du rôle des instances, qui vous concerne très directement ? Après discussion avec les présidents et l'exécutif, qui est composé des cinq présidents et des cinq vice-présidents, nous avons, la volonté d'aller chercher le groupe des cinq vice-présidents, qui sont plus facilement mobilisables – pour le dire entre nous – pour pouvoir travailler. Ils étaient d'ailleurs déjà dans les bureaux du pôle métropolitain, ce matin, à travailler sur « Trajectoire 2050 », et je les remercie de leur mobilisation. Ce sera vraiment l'instance de pilotage de travail, sachant que l'exécutif sera plus une instance d'ajustement du projet qui va se dessiner. Évidemment, les cinq présidents auront pour rôle de vous représenter dans la validation avant de soumettre cela à la délibération et au vote du comité syndical, qui viendra en temps et en heure.

Au milieu de tout cela, nous avons une vraie pépite, que j'ai découverte en arrivant en pôle métropolitain : la qualité de cet espace de discussion et de dialogue qui s'appelle officiellement « l'atelier permanent » et qui s'appelle dans le langage commun, depuis longtemps, « l'atelier des élus », qui va se transformer, durant les semaines qui viennent, en « atelier du projet », puisque jusqu'à la fin mars, nous allons travailler exclusivement sur la construction de cette nouvelle vision repensée à l'échelle de ce grand territoire, qu'il s'agit de remettre en mouvement dans cette vision renouvelée.

En dessous, je voulais vous faire apparaître un élément important. C'est tout le travail qui sera mené pendant l'atelier du projet, en articulation avec les différents groupes de travail. Nous aurons, le 23 mars prochain – je vous le dis d'ores et déjà puisque la date est calée –, l'assemblée du territoire avec l'ensemble des élus communautaires, qui seront invités. L'événement aura lieu à Savenay. Nous serons accueillis dans la salle Équinoxe. M. Mézard a eu la gentillesse de nous permettre de combiner la salle Équinoxe et le cinéma de Savenay pour pouvoir vous accueillir tous en plénière dans de bonnes conditions. Nous serons donc à Savenay le 23 mars.

Enfin, il y a un autre groupe très important. Nous nous sommes rendu compte que nous avons une base. Vous savez que sur un SCoT, il n'est pas toujours facile de mobiliser l'opinion

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

publique ou les habitants dans leur généralité. Mais avant les habitants, avant les citoyens, avant les associations, nous avons aussi des élus municipaux que nous avons envie d'aller chercher sur la vision commune. Si je vous propose cela, c'est parce que l'on connaît et que vous connaissez, dans vos communes, le décalage qu'il y a à la fois en matière d'information, de formation, parfois, sur des sujets de plus en plus complexes, entre un élu communautaire et un élu municipal. Nous nous disons que les associer est aussi une façon de tenter de combler ce déficit, ce décalage. Nous allons donc inventer une manière de les mobiliser par le numérique une fois que l'événement du 23 mars aura eu lieu.

Enfin, il y a des acteurs ciblés. Ce sont principalement les acteurs de l'économie, mais les acteurs associatifs trouveront aussi leur place dans une interrelation dans le débat que nous allons mettre en mouvement.

Pour finir, je voudrais vous communiquer des dates que nous pouvons d'ores et déjà retenir aujourd'hui. Le prochain comité syndical, nous essayons de le changer également dans sa forme pour, nous l'espérons, le rendre plus ouvert au débat entre vous, parce qu'il y a des sujets qui méritent d'être débattus. Le 2 février prochain, nous avons l'obligation de tenir un comité syndical pour le vote du budget primitif. Ce sera à Saint-Étienne-de-Montluc. Merci à Rémy Nicoleau pour cet accueil, le 2 février, qui est également calé avec lui. À cette occasion, nous voterons le budget, mais nous aurons aussi un débat très intéressant sur la question de l'intensification foncière en parc d'activités économiques. Cela préoccupe beaucoup de communes et beaucoup d'intercommunalités. Les pilotes du projet seront présents, puisque nous menons une expérimentation à la communauté de communes d'Erdre & Gesvres et à Pays de Blain Communauté. Le cabinet Synopter et un architecte mobilisé dans l'équipe viendront avec vous projeter ces visions possibles, ce champ des possibles sur un sujet complexe. Ce sera extrêmement intéressant, dans le temps imparti du comité syndical, pour le rendre plus riche et avoir du débat entre nous.

Le 23 mars, vous l'avez compris, c'est l'assemblée du territoire autour de « Trajectoire 2050 ». Et le dernier comité syndical dont je peux vous faire part aujourd'hui, avant l'été 2023, aura lieu à Grandchamp-des-Fontaines, au siège de la communauté de communes d'Erdre & Gesvres. Nous prendrons là le temps de tenir un comité syndical mais également de mettre en avant le troisième pilier qu'est le pôle métropolitain sur la question des « démonstrateurs des possibles ». Nous pourrions vous montrer déjà les premiers résultats de deux explorations importantes : Écov, qui est la façon de conduire des lignes de covoiturage de rabattement vers les gares SNCF, notamment pour répondre à l'urgence des territoires de ce que j'appelle « l'empire du milieu », entre Nantes et Saint-Nazaire. Mais on voit bien que sur le Pays de Blain, sur Erdre & Gesvres et sur Loire et Sillon, il y a de belles questions de mobilité qui se posent. Nous avons un travail à fournir sur cette articulation entre le covoiturage et le train, qui sera fait avec Écov. L'autre expérimentation, c'est l'AMI ZAN, qui a été lancée par l'Ademe. Vous savez que le pôle métropolitain, avec le Pays de Blain, a été lauréat de cet AMI ZAN. Mme Schladt, ici présente, est membre du comité de projet avec nous, l'équipe, et nous aurons également des choses à vous proposer pour vous montrer que le champ des possibles autour de la façon d'entreprendre le ZAN à l'échelle d'un pays comme le Pays de Blain est ouvert et intéressant.

Voilà pour les éléments que je voulais formuler. Madame la Présidente, je vous rends la parole.



## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

#### **Johanna ROLLAND**

Merci beaucoup, pas simplement pour cette présentation, mais pour tout le travail qu'il y a derrière. Je crois que pour celles et ceux qui ont d'ores et déjà eu l'occasion d'y contribuer, notamment dans la rencontre de celles et ceux qui sont venus nous inspirer et partager leur regard, se décaler par rapport à notre propre point de vue sur notre territoire pour aller chercher des perceptions extérieures, c'était l'un des partis pris de la démarche. Je crois que c'est en train de démontrer combien c'était utile. Je propose d'ouvrir la discussion sur ce sujet. Y a-t-il des questions, des remarques ou des points d'interpellation ? Peut-être que les présidents ou les vice-présidents, qui contribuent déjà activement à la démarche, veulent partager en quoi celle-ci renvoie aux questions que chacun de nos territoires se pose séparément et qu'il est utile de se poser collectivement. David, veux-tu dire un mot ? Tu es désigné volontaire...

#### **David SAMZUN**

Je peux dire un mot, si tu le souhaites. Au regard du travail qui a été effectué en amont, on voit bien la matière première que nous avons. On voit bien que les questions, les préoccupations, les défis sont présents, en tout cas ceux que nous avons déjà identifiés et ceux qui ne manqueront pas de venir, avec des territoires de plus en plus interconnectés et complexes. Que nous puissions les partager ensemble, collectivement, avec ce regard posé sur les différents enjeux, est une bonne préoccupation. Après, comme on l'a dit, c'est tout le sens de cette méthode de travail, qui me semble plutôt bonne, pertinente et, espérons-le, efficace.

#### **Johanna ROLLAND**

Merci. Rémy ?

#### **Rémy NICOLEAU**

Je voudrais surtout saluer le travail qui a été fait pour pouvoir se projeter de cette façon et pour avoir l'attache, la température de tous les territoires. Je pense que c'est cela qui est intéressant : cette nouvelle méthode de projection, avec des outils peut-être un peu différents, qui vont peut-être nous bousculer un peu par moments, mais qui semblent aussi intéressants, avec ces personnes associées qui pourront porter un regard extérieur et nous amener une réflexion que nous espérons la plus constructive possible.

#### **Johanna ROLLAND**

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ou questions ?

#### **Rita SCHLADT**

J'espère que nous allons réussir à raccrocher les conseillers communautaires et également les conseillers municipaux. Ce sera un sacré défi. Nous allons tout faire pour y arriver, comme le fait d'associer également les conseils de développement. Je pense que c'est prévu aussi. Cela me semble aussi une très bonne chose.

#### **Johanna ROLLAND**

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Merci. Peut-être juste un petit mot sur la nécessité, en effet, de pouvoir informer et associer l'ensemble des conseillers. C'est une chose que nous avons partagée entre nous, en tout cas les présidents d'intercommunalités, en disant qu'au-delà des différentes tailles des intercommunalités, c'était une problématique à laquelle nous étions tous confrontés, en réalité : comment, dans nos équipes, mieux associer celles et ceux qui ne siègent pas dans nos instances, celles et ceux qui connaissent parfois mal le pôle métropolitain et ses enjeux. C'est donc un vrai point d'attention, effectivement. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ou questions ? Vas-y, Yvon, je t'en prie.

#### **Yvon LERAT**

Je vais m'associer à tous les remerciements qui ont été faits, bien évidemment. Ce que nous pouvons percevoir, nous qui avons travaillé depuis le premier SCoT c'est qu'en fait, nous avons pratiquement les mêmes problématiques, encore plus accentuées, me semble-t-il, en particulier pour la gestion du foncier, que nous aurons à traiter de manière très aiguë, en ce qui nous concerne. Deuxièmement, tu as également fait remarquer que nous avons travaillé avec des conseillers municipaux, et nous nous rendons bien compte que les conseillers municipaux, cela se voit dans ce mandat, sont très difficiles à embarquer, dans les moments que nous connaissons. Nous avons eu la pandémie, nous avons eu des ruptures bien évidemment, et aujourd'hui, il est excessivement compliqué de les intégrer dans les réunions. Les gens qui participent aux conseils communautaires sont des gens qui ont déjà des fonctions dans leur commune. Ils connaissent donc bien les sujets, mais on sent bien que les élus municipaux sont tout de même éloignés de l'intercommunalité et également du pôle métropolitain. Je crois que nous avons un effort très particulier à faire pour les intégrer, dans la mesure du possible, bien évidemment. Il y a la matière, tu l'as souligné, mais après, il faut voir... Et il y a aussi le temps, la disponibilité des gens. Les élus n'ont pas beaucoup de temps à y consacrer. Nous ferons le nécessaire, bien sûr, pour leur donner beaucoup de matière et les impliquer dans nos réflexions futures.

#### **Johanna ROLLAND**

Merci à toi. Tristan Riom ?

#### **Tristan RIOM**

Je suis élu de Nantes Métropole et je livre mon témoignage pour dire qu'en effet, il n'est pas facile de comprendre cette question de la place du pôle métropolitain quand on arrive en tant que nouvel élu. Mais je trouve que le pôle arrive à faire cela et, pour avoir assisté à quelques exercices de prospective, depuis quelques mois, je trouve qu'il y a une animation vraiment intéressante, qui permet de nous extraire de notre quotidien et d'aller quand même sur du concret. C'est donc un équilibre très intéressant. À titre personnel, j'essaie toujours de dégager du temps, dans mon agenda, pour travailler avec le pôle, parce que c'est vraiment un espace très pertinent et aussi un espace de dialogue territorial sur des sujets complexes qu'il peut y avoir dans nos délégations. Pour moi, c'est l'énergie et le climat, mais je ne doute pas que mes collègues peuvent avoir d'autres sujets sur lesquels ils veulent échanger. C'est une belle réussite, en tout cas, pour l'instant, en tant qu'élu, depuis deux ou trois ans. C'est vraiment un espace très intéressant.

#### **Johanna ROLLAND**

Aziliz Gouez ?

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

#### **Aziliz GOUEZ**

Dans la continuité de ce qui vient d'être dit par Tristan et pour poursuivre aussi la conversation que nous avons eue ce matin avec d'autres VP, notamment Éric Provost, de Saint-Nazaire, et Michel Mézard, nous nous sommes dit que nous étions dans un territoire qui est assez hétérogène, que l'endroit où nous discutons du modèle de développement, entre le Pays de Blain, Saint-Nazaire ou la métropole, c'est très différent, et c'est vrai que pour nous, qui sommes parfois dans des silos, parce qu'il y a une machine métropolitaine au sein de laquelle il est parfois difficile de rassembler les différents morceaux pour apercevoir la vision, ce lieu qu'est le pôle métropolitain, ce lieu aussi de confrontation et de compréhension des enjeux d'autres territoires, qu'ils soient ruraux ou périurbains, est vraiment précieux. Ce que nous espérons, c'est que ce pôle soit réellement l'endroit où l'on puisse discuter du modèle de développement, parce que ce SCoT que nous nous apprêtons à réviser sera d'une tout autre nature que ce qu'était le développement quand on ne pensait pas à partir de la notion de limite, à laquelle nous sommes tous confrontés aujourd'hui, et sur les choses les plus basiques, à commencer par ce qu'est un sol, qui n'est plus seulement une surface. On sait aujourd'hui qu'un sol, cela vit, cela retient l'eau, cela capte le carbone. Toutes ces problématiques fondamentales changent et nous avons donc vraiment besoin de réinterroger cette question du développement. Et c'est vrai que l'entrée par la production, par l'économie est très intéressante. S'attacher à discuter de ces sujets, avant de les spatialiser, à partir de cette nouvelle donne, est fondamental.

#### **Johanna ROLLAND**

Merci. Je vais donner la parole à Delphine Bonamy et j'en profite pour dire que nous accueillons deux nouveaux élus dans notre assemblée : Delphine Bonamy et Hervé Fournier, en remplacement de Julie Laernoes et d'André Sobczak. Nous aurons d'ailleurs à voter sur ce point lorsque nous passerons à la partie statutaire, tout à l'heure.

#### **Delphine BONAMY**

Merci. Je me demandais si, au regard des annonces qui ont été faites par le gouvernement concernant le RER métropolitain, ces réflexions pouvaient s'inscrire dans le cadre de ces travaux sur la prospective à 2050. En outre, le pôle métropolitain semble être une échelle vraiment intéressante à cet égard. Je souhaitais donc savoir si nous pouvions nous en saisir.

#### **Johanna ROLLAND**

Merci. Thibaut Guiné.

#### **Thibaut GUINÉ**

Merci. Pour avoir participé aussi à des échanges sur la question de la trajectoire 2050, il y a pour nous un vrai sujet sur l'évolution de notre économie. On voit bien qu'à la métropole de Nantes, on nous interroge sur la question de l'évolution numérique, ce qui pose celle de la logistique urbaine. Cela a un impact sur les usages du territoire. On le voit bien aujourd'hui sur la question du foncier, par exemple, où de plus en plus, nous avons, dans le pôle métropolitain, cette tension pour trouver des espaces de logistique. Ainsi, l'usine Candia qui va fermer, à Campbon, va être transformée en zone logistique. Il est donc vraiment important de se poser ces questions, qui génèrent aussi des tensions dans nos communes. Nous avons

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

l'exemple de La Grignonnais, où l'éventuelle installation d'aires logistiques questionne automatiquement les capacités de mobilité. Cela nous oblige, au sein du pôle métropolitain, à travailler collectivement et à partager notre vision. Je pense que nous avons collectivement la capacité de trouver des solutions qui allient à la fois la question de la justice sociale mais aussi l'impératif écologique. Cela nous amène parfois à construire des compromis. Je pense aussi à la question du ZAN, qui nous pousse également à un véritable travail parce que demain, à l'horizon de 2050, il va falloir que nous ayons une stratégie foncière sur l'ensemble de notre territoire, puisque cela va créer des tensions. Je pense par exemple au territoire de Blain, aujourd'hui, où l'on voit qu'il y a eu une véritable révolution sur le foncier, ces vingt dernières années. Je le dis parce que j'ai grandi là-bas. Il y a une augmentation qui fait que nous avons un vrai débat sur la construction que nous allons avoir. Le rôle du pôle métropolitain est crucial dans la construction de notre politique de demain. Je suis donc très content que nous menions ce travail à l'horizon de 2050 et je pense que nous devons partager collectivement ces enjeux pour bâtir ce que sera le territoire de l'avenir.

#### **Johanna ROLLAND**

Merci. Michel Mézard ?

#### **Michel MÉZARD**

Je voulais apporter une précision sur ce que vous venez de dire à l'instant, au sujet des travaux à lancer sur le rôle de la logistique. Quand on parle de la logistique sur le territoire, c'est de la logistique industrielle, c'est de la logistique urbaine, notamment, et donc évidemment, le sujet de l'acculturation est important sur cette thématique-là, parce qu'il y a parfois des raccourcis qui sont faits et qui peuvent être préjudiciables au développement économique, sur le rôle de la logistique et sur l'installation de la logistique sur le territoire. Aujourd'hui, sans trahir de secret, je pense que les seules entreprises susceptibles de préserver de l'emploi, ce sont les entreprises de logistique. C'est donc un sujet majeur, pas uniquement de demain, mais aussi d'après-demain. Quand on parle de logistique urbaine, on peut aussi parler des pôles secondaires où demain ou après-demain, il y aura également des enjeux de logistique urbaine qui vont se poser. C'est pourquoi un travail est engagé en profondeur avec l'équipe d'experts qui va travailler sur le sujet avec nous au pôle métropolitain.

#### **Johanna ROLLAND**

Merci. Laurence Garnier ?

#### **Laurence GARNIER**

Merci. Je voudrais rapidement rebondir sur les propos de Michel Mézard et sur ceux de Thibaut Guiné, et aussi sur ceux d'Aziliz Gouez – d'ailleurs, nous étions ensemble à une réunion des maires ruraux, il y a quelques semaines, et nous avons eu l'occasion, en rentrant, de discuter beaucoup de cette articulation entre le rural, l'urbain et le périurbain. C'est vrai que l'échelon du SCoT est intéressant. Je pense à des communautés de communes comme celle d'Yvon Lerat, où, à Treillières, on est immédiatement en bordure de la métropole, alors que des communes comme Fay-de-Bretagne sont évidemment des communes beaucoup plus rurales. Je crois que cette complémentarité entre rural et urbain est nécessaire, je n'y reviens pas, cela a été dit, et je pense que c'est un véritable enjeu d'aménagement et de développement de nos communes rurales, qui se sentent tout de même très enfermées dans



## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

le carcan tel qu'il est aujourd'hui et qu'il pourrait être amené à évoluer, semble-t-il, dans les prochains mois. Et il y a la question de l'emploi. Je prolonge le propos de Michel Mézard, parce que l'on sait aujourd'hui que 82 % des créations d'emplois se font dans les métropoles, et je pense que l'on n'arrivera pas à faire un aménagement du territoire digne de ce nom si l'on ne réfléchit pas à la façon dont on peut créer des pôles d'emploi dynamiques et attractifs sur le territoire. Cela permettra ensuite de maintenir de l'habitat, des services publics, à condition, bien sûr, que l'on ait également une politique d'irrigation, notamment par les transports communs – et là, je rejoins les propos de Mme Bonamy. Mais je pense vraiment que cette question de l'emploi doit animer nos réflexions, parce qu'il y a aussi, derrière, une vertu écologique à réussir à rapprocher l'emploi de l'habitat ou l'habitat de l'emploi, qui, selon moi, va aussi dans le sens des impératifs écologiques actuels.

#### **Johanna ROLLAND**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

#### **Philippe EUZÉNAT**

J'ai bien entendu ce que Frédéric évoquait tout à l'heure sur le projet « Trajectoire 2050 », qui devra traiter des enjeux au long cours. Tu as évoqué, Frédéric, l'expérimentation qui va être menée en collaboration avec Synopter. Il faudrait rappeler qu'il y a les enjeux de demain et d'après-demain à traiter, nous les avons évoqués, mais il y a aussi les enjeux d'aujourd'hui. Dès lors, quand on regarde ce travail qui doit être mené avec Synopter – j'ai pris connaissance du cahier des charges et des courbes d'attention ainsi que de la réponse de Synopter –, au-delà de l'identification des gisements fonciers dans les parcs d'activités, cela doit s'accompagner de vraies solutions, de vrais outils pour les collectivités, pour que nous puissions reconquérir ces friches, qui n'en sont pas toujours, d'ailleurs, en tout cas, ces terrains libres que nous pouvons avoir dans nos parcs d'activité. Il y a à prendre là-dessus. Je le dis parce que l'on parle beaucoup des enjeux de demain, et c'est une vraie nécessité, mais les enjeux d'aujourd'hui, avec cette expérimentation, font naître aussi beaucoup d'envies. C'est le cas des services du pôle – je regarde Frédéric parce qu'il est très engagé sur ces questions –, mais je dois le rappeler. Je suis très impatient d'être au moment de la restitution de cette étude d'impact, qui pourra d'ailleurs servir à l'ensemble des communautés de communes.

#### **Johanna ROLLAND**

Merci. Juste deux mots, peut-être, et je laisserai Frédéric Vasse répondre sur un certain nombre de questions qui ont été abordées.

Je dirai peut-être d'abord un mot en termes de gouvernance du pôle. On sent, à travers les interventions des uns et des autres, que c'est dans la compréhension des mutations que nous avons appris à mieux travailler ensemble. Il y a effectivement l'idée de cette instance exécutive entre les cinq présidents et les cinq vice-présidents, d'avoir un espace ad hoc qui nous permet, aux uns et aux autres, de missionner, dans nos équipes, une personne plus spécifiquement en charge du sujet mais aussi, d'identifier des pilotes politiques divers sur ces questions. Michel Mézard est en face de moi, et je pense naturellement aux questions de logistique urbaine. Je crois que cela aussi, c'est un gage de cette nouvelle étape : nous dire qu'un certain nombre d'entre nous acceptent de s'emparer pleinement, au nom du pôle, de telle ou telle question, de telle ou telle thématique, non seulement au sein d'une gouvernance plus

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

collective, plus horizontale et assumée comme telle, mais aussi d'un croisement des regards en fonction des territoires que nous représentons, et c'est bien la plus-value du pôle.

La deuxième chose sur laquelle je voudrais revenir, pour faire suite à la question de Delphine Bonamy, à savoir : est-ce que le pôle est le lieu pour prendre position sur l'annonce faite par le président de la République sur les futurs RER ? C'est une réponse de principe. D'abord, je ne veux pas prendre trop de risques. Je crois que sur le territoire, et dans tout le pays, d'ailleurs, me semble-t-il, tout le monde, à l'unanimité, s'est montré favorable à cette proposition, mais tout le monde considère qu'il est potentiellement candidat. J'ai envie de dire que si le pôle, en plus de la ville, des agglomérations, des départements, de la Région et des parlementaires, s'y déclare favorable, pour ma part, je ne suis pas contre. Mais je le dis un peu avec le sourire, parce que nous voyons bien, les uns et les autres, qu'au-delà de l'annonce – que nous ne pouvons que saluer, puisque tout ce qui vise à mieux desservir territoire et ses habitants va dans le bon sens –, à ce stade, je ne suis pas sûre qu'il y ait beaucoup de choses qui soient préparées et, pour être encore plus précise, qui soient financées derrière. Pour avoir eu l'occasion d'en échanger avec quelques ministres, je crois qu'ils ont découvert cette annonce comme nous. C'est très bien que nous soyons tous candidats et c'est très bien que le territoire soit uni pour cela dans sa diversité territoriale et politique. Je ne suis pas contre le fait que le pôle prenne position, bien au contraire. Je pense néanmoins qu'il est aussi utile que nous nous mobilisions sur les sujets sur lesquels nous avons la main, sur lesquels nous avons un impact, ce qui n'empêche pas du tout de le faire sur la question du champ du principe. Mais je crains qu'à ce stade, cette annonce soit plutôt symbolique, pour ne pas dire « communicationnelle ». Maintenant, si en temps voulu, cela se transforme en quelque chose de concret, je ne doute pas que nous saurons nous mettre autour de la table parce que pour le coup, sur le fond, les enjeux sont absolument déterminants. Frédéric ?

#### Frédéric VASSE

Juste un mot, non pas en réponse mais en complément de ce qu'a dit Philippe Euzénat et également de ce qu'a dit Michel Mézard sur la question des expérimentations, et pour faire le lien avec les propos entendus sur cette nouvelle prise de conscience des limites, cette équation complexe, aujourd'hui, qui est en mouvement pour les maires et les présidents d'intercommunalités. Pour moi, c'est cela, la double fonction du pôle. Pour résumer un peu ce que je comprends de vos interventions et ce que j'essaie aussi de comprendre en arrivant au pôle métropolitain, c'est qu'à la fois, nous sommes dans la fabrique de la « petite loi », dans le temps long d'un prochain SCoT, et qu'en même temps, dans cet horizon complexe, nous devons apporter des moyens d'espérer et ouvrir le champ des possibles. Je sais qu'avec l'expérimentation sur l'intensification foncière, nous allons arriver à un cahier des charges de solutions, véritablement. L'objectif est celui-là. Pour tout vous dire, la première réunion de travail avec le cabinet a eu lieu hier matin. Ils ont déjà des retours d'expériences de territoires où ils sont en train de parvenir à changer les choses. C'est ce qui va nous enrichir et nous permettre de vous rassurer, s'il était besoin d'être rassuré. Mais en tout cas, nous allons avancer de cette manière. Et sur la logistique, c'est la même chose : il y a des sujets où sincèrement, nous nous rendons compte que nous n'avons pas une culture commune, tous au même niveau, sur un sujet qui est difficile et qui, pourtant, remplit notre vie quotidienne. C'est à cet égard que le pôle peut être utile : à la fois articuler le temps long, la compréhension, se rassurer, ouvrir le champ des possibles par des expérimentations.

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

#### Johanna ROLLAND

Merci. Je vous propose que nous nous en tenions là sur ce sujet pour cette étape et de continuer nos échanges en passant aux points qui vont être soumis au vote de ce comité syndical.

#### **Approbation du compte rendu du comité syndical du 29 juin 2022**

#### Johanna ROLLAND

Nous avons d'abord à approuver le compte rendu de notre séance du 29 juin dernier. S'il n'y a pas de demandes d'intervention sur ce compte rendu, je le mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce point est adopté.

#### **I. Délibération 2022-19 : Désignation de deux nouveaux membres de l'atelier permanent au comité syndical du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire**

#### Johanna ROLLAND

Nous avons ensuite à désigner – j'y faisais référence tout à l'heure – deux nouveaux membres de l'atelier permanent. Je vous propose donc de voter la proposition de désigner Delphine Bonamy et Hervé Fournier pour remplacer respectivement Julie Laernoës et André Sobczak au sein du pôle, pour l'une à la suite des élections législatives et pour l'autre, à la suite d'une évolution professionnelle, puisqu'André Sobczak est parti exercer les fonctions de secrétaire général d'Eurocities, le réseau des grandes villes européennes. Nous accueillons donc Hervé Fournier et Delphine Bonamy.

Je mets aux voix cette proposition. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce point est adopté.

#### **II. Délibération 2022-20 : Analyse des résultats du SCoT Nantes Saint-Nazaire, prescription de la révision générale, objectifs et modalités de la concertation**

#### Johanna ROLLAND

Nous allons passer, chers collègues, à un point très important, puisqu'il s'agit de la question du SCoT, avec l'analyse des résultats, la prescription de la révision générale, les objectifs et les modalités de concertation.

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Quelques mots d'introduction, peut-être, avant de donner la parole à Pascal Pras sur ce sujet. D'abord, je voudrais dire – je l'évoquais tout à l'heure – que nous ne partons pas de rien sur ce travail, loin s'en faut. Je veux vraiment souligner la qualité du travail que nous avons fait avec le pôle sur le SCoT 2. C'est ce qui nous permet de ne pas partir d'une feuille blanche. C'est pour nous tous un point d'appui absolument considérable, parce que nos cinq EPCI ont su joindre leurs forces pour trouver ensemble un certain nombre de réponses à des enjeux structurants – je pense aux enjeux de sobriété foncière – et pour faire preuve d'un réel volontarisme sur ces sujets absolument majeurs, comme la gestion des risques naturels et technologiques, la préservation de nos espaces naturels ou l'ensemble des travaux que nous avons menés notamment sur les questions de logement que j'évoquais précédemment.

Pour autant, si nous avons cet acquis collectif, je pense que chacun le mesure, que chacun en a conscience, nous avons de nouveaux défis à relever. Je le disais d'une formule : ce SCoT n'est pas un SCoT de plus. Pardon de le dire de manière un peu prosaïque, mais nous voyons bien les défis auxquels nous sommes confrontés, les questions que nous nous posons les uns et les autres chaque jour. Je ne connais pas un élu qui, aujourd'hui, ne cherche pas cette bonne articulation entre les enjeux d'une économie durable et les enjeux de territorialisation, cela a été évoqué tout à l'heure, qui ne s'intéresse pas à l'enjeu du foncier à la fois sur les sujets du logement et sur les sujets du développement économique et de l'emploi. Nous sommes dans un contexte où le SCoT doit être pour nous un élément, un outil, un levier pour nous permettre d'avancer sur ces questions.

Et je voudrais terminer d'un mot pour nous inviter à nous fixer une exigence positive en termes de concertation. On le sait, le sujet du SCoT n'est pas forcément le sujet le plus simple, d'emblée, pour aller chercher en direct la parole des habitantes et des habitants. Je ne sais pas si pour vous, chaque fois que vous sortez de votre mairie ou votre collectivité, les habitants se retournent vers vous pour dire : « cher David, je veux absolument participer au SCoT ! » On sait bien que les choses ne se passent pas exactement de cette manière. Et pourtant, les impacts sur le fond et les impacts en termes de vie quotidienne pour les citoyennes et les citoyens vont être absolument majeurs. Nous devons donc trouver, là aussi, le bon curseur et les bons outils pour avoir une concertation à la fois ambitieuse et réaliste, une concertation innovante qui nous permette d'aller chercher une parole sur les sujets qui nous semblent être les sujets primordiaux.

Voilà, peut-être, pour introduire rapidement le propos. Je cède la parole à Pascal Pras.

#### **Pascal PRAS**

Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et tous. Je vais vous présenter cette délibération, qui porte à la fois sur le bilan du SCoT au terme de six années d'application et sur l'engagement de la révision de notre SCoT pour aller vers un SCoT 3.

Je ne vais pas faire un détail précis de la délibération. J'imagine que vous l'avez lu tous lue. Je rappelle – mais Johanna vient de nous dire des choses essentielles sur le contenu de ce SCoT, et l'échange que nous avons eu tout à l'heure a aussi révélé des éléments qui étaient déjà inscrits dans ce SCoT – qu'il s'agit d'un document-cadre, qui fixe des objectifs de développement et d'aménagement de notre territoire. Le SCoT dans lequel nous sommes, notre SCoT 2, portait ses perspectives jusqu'en 2030, fixait des objectifs sur ce cap de 2030, avec une volonté de mise en cohérence de nos politiques publiques sur ce territoire, politiques



## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

partagées et conduites ensemble et élaborées collectivement, comme l'a rappelé notre présidente, en nous appuyant sur ce qu'était déjà le premier SCoT, le SCoT 1, et le bilan que nous avons pu en faire.

Notre territoire, ce sont 61 communes, cinq EPCI. C'est un territoire de 190 000 hectares et il ne faut pas le perdre de vue : 1 900 km<sup>2</sup>, un territoire relativement grand, avec une richesse et une variété que certains d'entre vous ont rappelées tout à l'heure et des distorsions importantes entre deux pôles urbains importants et de zones périurbaines et rurales également essentielles.

Je ne reviendrai pas en détail sur les objectifs de ce SCoT. Je n'en rappellerai que quelques-uns, comme l'ambition de solidarité, de cohésion, de mixité sociale sur ce territoire, l'ambition de l'emploi, l'ambition d'un territoire durable qui fait attention à son environnement, à sa préservation, avec les déclinaisons que l'on peut trouver sur la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique, ainsi que l'objectif de l'énergie et de l'autonomie énergétique, qui a déjà été évoqué ici, l'ambition de préserver les formes urbaines de ce territoire et ses particularités, ses originalités, la volonté de limiter la consommation de l'espace : l'enjeu était de la diviser par deux, dans le SCoT 2 – c'était un engagement très fort –, la préservation des espaces naturels, de la richesse de l'eau, qui est importante dans le territoire, le lien à la Loire, les richesses agricoles et également, l'ambition d'une métropole mobile, en faisant en sorte que cette mobilité concerne tous les habitants.

Voilà les quelques éléments sur lesquels nos deux agences qui vont revenir. Ces deux agences nous présenteront ces éléments plus en détail. Je vais leur passer la parole. Mais je veux rappeler aussi que nous évoluons dans un cadre réglementaire qui est en mouvement, ce qui nous amène aussi à fixer un nouveau cap à notre SCoT 3. On voit qu'il y a des enjeux importants à renouveler, à retravailler, pour faire en sorte que ce SCoT 3 ne soit pas uniquement une suite, comme l'ont rappelé les présidents, pour que nous fixions de nouveaux caps, que nous nous inscrivions dans un nouveau cadre réglementaire. Et, j'y reviendrai tout à l'heure. Il y a quelques éléments territoriaux, également, qui sont venus bouger, transformer ce qu'était ce SCoT 2 : Je pense à la directive territoriale d'aménagement de l'estuaire, qui disparaît, mais je pense aussi à un aéroport, sur ce territoire, et à la prise en compte d'un certain nombre d'éléments : le PPRI, la résistance à l'adaptation de ce territoire néanmoins résilient notamment au risque d'inondation et de submersion et des documents qui évoluent comme le Srdet, en particulier, qui change au gré des évolutions législatives.

Je m'arrête là. Je vais passer la parole à Anaïc Godel, de l'ADDRN, et à Hervé Patureau, de l'Auran, qui ont accompagné les élus notamment dans l'élaboration des éléments de bilan que je vais vous présenter avant de revenir sur le cadre de la future mise en œuvre de ce SCoT 3.

### **Annaïc GODEL**

Merci beaucoup. Nous allons vous présenter de manière très synthétique l'analyse des résultats et le bilan du SCoT 2. Cette présentation va se dérouler en deux temps. Le premier sera consacré aux objectifs de l'évaluation du SCoT et le deuxième, aux enseignements du bilan.

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

L'exercice du bilan consistait à se questionner tout d'abord sur les dynamiques à l'œuvre sur le territoire au regard des objectifs que s'est fixés le SCoT. Tout un travail d'analyse et d'observation a donc été réalisé. Nous avons aussi pu mettre en évidence les éléments à débat dans le cadre de l'atelier des élus. Quatre ateliers des élus se sont déroulés, qui ont donné lieu à différents débats et à des objectivations. Débattre et objectiver, c'est le chemin méthodologique que nous avons mis en œuvre. Ces débats ont porté sur des groupes thématiques : « démographie, armature et mobilités », « emplois et activités économiques », « environnement, risques et énergie, et consommation foncière ». Ces séances de travail ont aussi permis d'avoir du partage et du dialogues, une prise de connaissance par les élus, qui n'avaient pas forcément participé au SCoT 2. Nous avons enfin pu travailler sur les tendances, et les trajectoires à venir. Vous avez reçu un document de synthèse de ce travail d'évaluation, qui va aussi faire l'objet d'un document beaucoup plus complet qui vous sera également restitué.

#### **Hervé PATUREAU**

Aujourd'hui, nous n'avons pas été exhaustifs, mais l'idée était d'abord de restituer déjà quelques enseignements à travers ce travail.. Il y a eu des sujets sur lesquels les trajectoires auxquelles le SCoT s'était préparé ont été suivies. Il y a des sujets où nous avons constaté un décalage et il y a des sujets qui n'étaient pas là à l'origine.

Parmi les thématiques qui ont été pleinement en phase avec les trajectoires définies par le SCoT, il y a la question de la production de logements. Les objectifs ont été globalement atteints au niveau du pôle et même un peu dépassés sur la période 2014-2020, à l'exception de la communauté de communes Estuaire et Sillon et de la Région de Blain, mais à peu de choses près. L'évolution de l'emploi a été soutenue et diversifiée, avec une croissance dynamique, une économie qui reste diversifiée et une sphère productive et présente toujours très forte. Il est à noter que sur le territoire de Blain, il y a eu une dynamique plutôt négative, qui renvoie à des spécificités démographiques.

#### **Annaïc GODEL**

En réponse à l'objectif d'intensifier les centralités du territoire métropolitain, on a pu observer, dans les différentes centralités, que chaque commune avait bénéficié d'une forte croissance démographique. Il a également été mis en évidence, dans le cadre des ateliers et au cours des différentes séances de travail, que de nombreuses actions ont été menées dans ces centralités, que ce soit en termes de densification, d'opérations, de renouvellement urbain ou de revitalisation commerciale, notamment en lien avec les différents dispositifs sur lesquels les agences vous accompagnent sur certains points. On a vu que l'on a fait du logement, que les centralités sont dynamiques, qu'il y a un développement tout de même assez soutenu et important sur le territoire, mais garant des grands équilibres de celui-ci, notamment avec la préservation des espaces agricoles et naturels, puisque 80 % des espaces agricoles et naturels sont traduits dans les documents d'urbanisme.

Il en est de même pour les espaces remarquables et les continuités écologiques, que ce soit sur les espaces métropolitains ou sur les espaces littoraux, pour lesquels les objectifs de la loi Littoral ou encore les préconisations en matière d'urbanisation ont été préservés et aussi via des outils de protection réglementaire et de densification en accompagnement des bourgs ainsi que des outils de protection foncière.

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

En ce qui concerne l'exposition aux risques, nous avons beaucoup parlé de l'exposition au risque d'inondation. Là encore, diverses actions ont été mises en œuvre en faveur d'une meilleure gestion du cycle de l'eau, que ce soit des opérations de reméandrage des cours d'eau ou au titre des schémas directeurs d'assainissement l'assainissement ou de la gestion des eaux pluviales. Et également, beaucoup de mesures incitatives auprès des porteurs de projet, que ce soit, encore une fois, via des traductions réglementaires comme le coefficient de biotope ou via des actions de désimperméabilisation. On voit bien aussi, aujourd'hui, dans le cadre des discussions lors de l'atelier des élus que les différents épisodes climatiques qui ont pu avoir lieu, qu'il y a vraiment une discussion inaudible qui ont marqué les esprits, et l'on sent qu'il y a une démarche de transition à l'œuvre sur un certain nombre de ces sujets.

#### **Hervé PATUREAU**

Un autre sujet sur lequel les dynamiques observées étaient en phase avec ce qui a été défini par le SCoT, c'est la question de la baisse des consommations foncières. Dans le Scot du Pôle métropolitain, c'était déjà un des enjeux de maîtrise de la consommation d'espace, avec des objectifs assez ambitieux définis dans cette trajectoire. Nous avons observé que tous les territoires avaient atteint leurs objectifs, quand bien même la dynamique démographique et économique s'était révélée nettement plus importante que prévu. Ce faisant, nous avons également observé que la question des hameaux avait été vraiment traitée dans le cadre du SCoT, étant donné que cette dispersion de l'habitat et ce mitage, particulièrement, avaient été clairement pris en compte dans l'ensemble des documents de planification de rang inférieur permettant aux territoires de décliner cet objectif au niveau local.

Mais il y a eu des dynamiques qui ont été en décalage avec le SCoT. C'est la dynamique démographique, avec cette idée que la trajectoire de croissance de population est bien plus soutenue que cela avait été imaginé ici, à Nantes. Par conséquent, aujourd'hui, même en revenant à un ralentissement du rythme de croissance de la population, nous sommes sur une tendance qui fait que nous serions au-dessus du scénario le plus fou imaginé par le SCoT, à l'époque, donc à raccrocher à cette idée de maîtrise de la consommation foncière, qui a tout de même été atteinte. On peut donc dire qu'il y a quand même des efforts qui ont été tenus. L'affirmation des pôles structurants qui ont été mis en avant dans le cadre du SCoT s'est réalisée mais dans le même temps, une accélération de la croissance démographique a été également observée sur les autres Communes.

Parmi les autres dynamiques en décalage avec le SCoT, il y a également la progression du parc locatif social, qui, finalement, a suivi, lui aussi, l'évolution d'arbitrages au niveau national et plus généralement, des difficultés de production sur le territoire. Dès lors, on observe une augmentation moindre de la construction de logements que celle qui était imaginée et un volume de production de logements qui, de ce fait, a beaucoup progressé dans le privé.. Dans le même temps, malgré toutes les démarches qui ont été engagées, la voiture conserve encore aujourd'hui une place importante sur le territoire, avec un taux de motorisation et une part modale de la voiture qui baissent néanmoins beaucoup en ville.

#### **Annaïc GODEL**

Une autre dynamique en décalage avec le SCoT est celle qui concerne la facture énergétique. En effet, le SCoT avait pour objectif d'engager la transition énergétique mais nous avons pu

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

observer, pour tout ce qui est lié aux émissions de gaz à effet de serre, que celles-ci diminuent trop faiblement. L'objectif fixé était une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre mais malgré les politiques mises en œuvre dans le cadre des mobilités ou de l'habitat, on observe qu'il y a certes eu des efforts qui ont été faits, mais ils restent insuffisants par rapport à l'objectif. On relève également une augmentation de la consommation d'énergie sur la période 2014 -2018, mais par rapport à la dynamique démographique et économique du territoire, elle est regardée comme insuffisante. Lorsque l'on corrèle ces éléments en termes de production énergétique et d'énergie renouvelable sur le territoire, celle-ci est trop limitée par rapport aux objectifs nationaux, fixés à 32 % à l'horizon 2030. Pour l'instant, nous stagnons en termes de production et de développement d'énergies renouvelables, avec une production qui oscille entre 4 et 5%. Cela reste trop faible, malgré la récente mise en service du parc éolien offshore de Saint-Nazaire, qui n'a pas été prise en compte dans ces chiffres et qui va augmenter significativement la part de cette production, mais qui sera insuffisante pour atteindre les objectifs fixés au niveau national et donc également dans le SCoT, puisque l'objectif était de mobiliser 32 % des énergies renouvelables dans la consommation finale.

En ce qui concerne la qualité et la disponibilité de la ressource en eau, nous avons une qualité des cours d'eau qui reste dégradée, malgré les actions d'amélioration. Je pense aux stations d'épuration qui ont pu être mise aux normes sur certains territoires. Et concernant sa disponibilité, nous avons des prélèvements qui sont plutôt stables en ce qui concerne l'eau potable et par contre, des points de vigilance en ce qui concerne les prélèvements industriels, qui ont eu tendance à augmenter, notamment entre 2017 et 2018. Nous avons également un territoire très vulnérable sur la question des têtes de bassin versant sur la qualité de nos ressources d'eau potable.

Nous avons des dynamiques qui étaient en phase avec les trajectoires du SCoT et d'autres dynamiques qui étaient plutôt en décalage avec les objectifs de 2030. Mais dans le cadre de cette révision, le SCoT a aussi de nouveaux enjeux à prendre en compte, notamment un cadre de référence en lien avec la modification du Sradet à l'œuvre sur le territoire, de même que l'approbation du Sage Loire Estuaire, qui va s'imposer au SCoT. Enfin, il y a l'abrogation à venir de la directive territoriale d'aménagement, qui intégrait notamment le projet aéroportuaire. Dernier élément : l'évolution du cadre législatif, puisque la loi Elan est venue moderniser le contenu du SCoT et réaffirmer son rôle intégrateur, notamment en lien avec la prise en compte des objectifs du Sradet, et que la loi « climat et résilience » amène un certain nombre d'enjeux et de notions d'excellence (et de nouveaux objectifs), comme la réduction de l'artificialisation des sols, la logistique commerciale, la satisfaction des besoins alimentaires et la gestion du trait de côte.

Merci de nous avoir écoutés.

**Johanna ROLLAND**

Merci à vous. Pascal Pras ?

**Pascal PRAS**

Merci pour cette présentation. Sur la base des éléments de cette analyse, analyse qui est partagée avec l'ensemble des élus, il ressort une volonté de fixer des objectifs, qui viennent aussi s'ajuster aux évolutions réglementaires et législatives que j'évoquais.



## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le premier objectif est de renforcer l'armature territoriale pour aller vers plus d'efficacité foncière. Nous évoquons ici la volonté de continuer à accueillir des populations et de s'adapter à l'accueil de ces populations et aux emplois sur le territoire en l'ajustant à la rareté du foncier et à la nécessaire sobriété foncière pour amoindrir les tensions en matière de production et de développement de ces besoins de logements et d'accueil d'activités :

- Garantir un accès pour tous au logement, c'est aussi un enjeu de solidarité sur le territoire qui est rappelé, quelles que soient les catégories sociales, produire du logement de manière importante pour répondre aux besoins de chacun.
- Réussir l'intensification des usages – le commerce, le logement, les services, la mobilité, les espaces récréatifs –, c'est construire la ville mixte, qui répond à la qualité d'accueil de chacun et à la qualité de vie de chacun sur ce territoire,
- intégrer les enjeux de santé environnementale, de bien-être, de qualité d'aménagement du territoire,
- cibler les besoins liés au vieillissement sur notre territoire, privilégier l'implantation des services et des commerces dans les centralités, chose que nous avons souvent rappelée,
- travailler aussi le lien entre mobilité, emploi et habitat, accompagner la diminution de la part modale de la voiture,
- accélérer les transformations de l'activité économique et créer un rééquilibrage territorial à l'échelle du pôle métropolitain et réussir la sobriété foncière, comme je l'ai déjà évoqué.

Le deuxième axe est d'accroître la résilience du territoire en intégrant les enjeux liés au dérèglement climatique et à la sobriété énergétique et les enjeux liés aux questions de l'aménagement de l'espace. Il s'agit là de :

- faire en sorte que nous ayons une action sur la préservation des sols et de la biodiversité ;
- consolider notamment toute l'action dans le domaine du projet alimentaire et agricole de notre territoire, et cela aussi en renforçant les coopérations à l'échelle du pôle métropolitain ;
- garantir une juste spatialisation du développement et en particulier, accélérer les énergies renouvelables pour aller, et c'est un objectif, vers une autonomie énergétique ;
- accélérer le rythme des rénovations thermiques des bâtiments, puisque l'on voit bien l'enjeu que cela recouvre, qui concerne non seulement les logements mais l'ensemble du bâti sur ce territoire ;
- anticiper l'évolution des réseaux pour faciliter l'intégration des productions d'énergie sur le territoire ;
- anticiper les aléas du dérèglement climatique et notamment, être capables de gérer la qualité des ressources en eau sur notre territoire – et les événements que nous avons vécus l'été dernier marquent l'enjeu de cette qualité de l'accès à l'eau ;
- passer de la préservation à la restauration des continuités écologiques, en particulier en lien avec l'estuaire de la Loire ;
- adapter notre territoire au risque d'inondation et au risque de submersion ;
- anticiper l'enjeu de la renaturation de notre territoire, notamment dans la perspective de l'application du « zéro artificialisation nette » intégré dans la loi « climat et résilience ».

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le troisième volet consiste à appréhender le prochain SCoT dans l'objectif d'un dialogue renforcé. Nous l'évoquions tout à l'heure et la présidente le rappelait : associer les citoyens, les partenaires, les associations et les collectifs citoyens, ceux qui font le territoire, à la construction de ce projet et travailler aussi l'évolution de ce SCoT en lien avec les territoires voisins, c'est un enjeu dans la construction de temps dialogués.

Je décline rapidement les cinq objectifs qui guideront cette exigence de concertation :

- animer une pédagogie de la planification : c'est rendre compréhensible et faire œuvre de pédagogie, notamment auprès de nos habitants. Nous n'attendons pas une foule de participations, mais c'est néanmoins faire comprendre à nos habitants l'enjeu de ce document, qui, s'il a une portée très juridique, certes, traduit malgré tout, à l'échelle de la vie dans le quartier, les manières dont on va pouvoir vivre demain sur notre territoire ;
- fixer des règles du jeu pour faire vivre la démocratie. Il s'agit de faire vraiment œuvre de travail de coopération et de participation avec ceux qui peuvent contribuer à nos côtés à l'élaboration de ce document ;
- mobiliser le plus grand nombre par une stratégie de cibles ajustée. C'est aller chercher des publics, des associations ou des groupes de citoyens mais aussi des professionnels sur le territoire, le monde du développement économique, de la mobilité, les acteurs de l'agriculture, et en fonction des différents champs, aller chercher les partenaires qui pourront nous aider à valoriser et à construire ce document ;
- favoriser une mise en concertation adaptée, souple et appropriable par le plus grand nombre ;
- et enfin, dialoguer avec les autres SCoT. C'est aussi tout l'enjeu de l'inter-SCoT et de ce que nous avons appelé l'alliance des territoires, mais aussi de ce lien autour du territoire pour travailler ensemble et faire ensemble à l'échelle de notre pôle.

Voilà, Madame la Présidente, rapidement dressés, les éléments que vous retrouverez tous dans cette délibération.

Je voudrais remercier les équipes avec lesquelles nous avons pu travailler à l'élaboration du SCoT 2 et saluer l'engagement sur ce SCoT 3, en particulier celui de Claire Moulinié, qui est derrière, et celui de Stéphane Bois, qui n'est plus à nos côtés et qui vogue sur d'autres territoires. Merci à eux.

#### **Johanna ROLLAND**

Merci beaucoup, Pascal. Je vous propose d'ouvrir la discussion. On voit d'ailleurs qu'un certain nombre de points que vous avez soulevés, les uns et les autres, dans le premier débat sur la trajectoire 2050, viennent clairement l'irriguer, ce qui me semble assez naturel et plutôt rassurant. Cela veut bien dire que nous sommes en chemin sur ces questions. Y a-t-il des remarques, des interventions ? David Samzun.

#### **David SAMZUN**

Ce n'est pas une remarque. La méthode de travail a été bien expliquée et comme l'a dit Johanna, quels que soient nos lieux d'habitat ou nos collectivités, ce travail recouvre l'ensemble des champs et des enjeux que nous avons. Je vous fais un aveu : je n'ai pas eu le temps de regarder précisément ce qui a été livré par l'Insee, voilà une semaine, mais quand on voit les flux de population attendus sur l'ouest de la France – il y a évidemment des

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

différences d'un département à l'autre ou dans les bassins de vie –, les chiffres donnent le tournis. Je le dis ici sans aucune agressivité : j'entends parfois dire qu'il faut arrêter les politiques d'attractivité. Moi, je ne sais pas, vis-à-vis de celles et ceux qui tiennent ce type de propos... Je ne connais pas le mode d'emploi pour dire cela à des hommes et des femmes qui souhaitent venir vivre ici soit pour travailler, soit pour y passer leur retraite, ou que sais-je. Dans ce pays, la liberté de circuler est pleine et entière et la liberté est la propriété de tous. Nous devons donc regarder ces sujets avec bien évidemment, des injonctions environnementales, que tout le monde partage et que personne ne remet en cause. Le ZAN est bien sûr un sujet et tous les propos qui ont été tenus ici ou là sont des enjeux majeurs. Là aussi, j'entends régulièrement qu'il faut changer de matrice. Je suis bien d'accord, mais c'est quoi, le nouveau logiciel ? Le nouveau logiciel, en fait, c'est la feuille de route que nous avons à écrire, à concevoir ensemble. Par conséquent, ces sujets-là, nous devons les envisager au regard d'un nombre d'hommes et de femmes qui veulent venir ici souvent pour passer leur retraite, comme nous le voyons sur le trait de côte, dans ce département, dans cette région, et des économies qui ont besoin d'hommes et femmes qui puissent se loger au plus près de leur lieu de travail, pour ne pas mettre tout le monde dans des voitures ou créer des « gilets jaunes » qui deviendront de je ne sais quelle couleur mais certainement rouges, à un moment donné.

#### **Johanna ROLLAND**

Merci. Erwan Bouvais ?

#### **Erwan BOUVAIS**

Merci. Je voudrais juste affirmer quelque chose.. Moi aussi, je vois l'importance de la communication, de l'échange entre les différents SCoT. Pour l'alliance des territoires, la métropole a déjà fait un pas et il faut encore aller encore plus loin. Je sais que certains évoquent un SCoT interdépartemental. Je n'irai pas jusque-là mais en tout cas, je crois vraiment à l'importance de travailler à l'échelle de la Loire-Atlantique et bien au-delà du pôle métropolitain.

#### **Johanna ROLLAND**

Merci. Jean-Michel Crand ?

#### **Jean-Michel CRAND**

Oui, un simple complément sur les propos qui ont été tenus par Pascal Pras, en l'occurrence sur la montée des eaux, qui doit être une préoccupation associée au risque de submersion marine, qui viendra bien évidemment impacter notre SCoT 3, et aussi les retenues du trait de côte. Et il y a un élément qui ira dans le même sens, à savoir la relocalisation de l'habitat proche du littoral. Ce sont des éléments qui seront complémentaires avec le « zéro artificialisation nette », puisque des simulations ont été faites avec les services de l'État qui auront un impact très important sur les enjeux de demain.

#### **Johanna ROLLAND**

Merci. Aziliz Gouez ?

#### **Aziliz GOUENZ**

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Je voulais réagir aux propos de David parce qu'effectivement, dans ce dialogue entre territoires voisins, il est important qu'ils mettent les mêmes choses sur les mots. Quand tu parles d'arrêter les politiques d'attractivité, c'est vrai que nous, nous mettons en cause cette notion d'attractivité, mais pas dans le sens de saboter le dynamisme de nos territoires et leurs capacités à créer de la richesse et donc, à être attirants pour la population. Ce que nous entendons par là, c'est que nous devons arrêter d'avoir par exemple des politiques de captation des entreprises pour les mettre dans les métropoles. Et quand nous disons que nous voudrions sortir de ce paradigme de l'attractivité, c'est plutôt dans l'idée qu'aujourd'hui, le nouvel horizon est justement celui d'un partage des richesses. Et la méthode, c'est de savoir s'organiser entre nous, entre métropole, agglos, et jusqu'à Blain, pour réécrire et réorganiser la façon dont on accueille. Mais effectivement, nous avons des possibilités qui sont très limitées. Nous n'avons pas les moyens de planifier vraiment cela mais nous pouvons tout de même collectivement nous entendre pour le faire au maximum de nos possibilités. Sur ce plan, je vois que le premier axe qui figure dans vos objectifs est de renforcer l'armature territoriale pour aller vers plus d'efficacité foncière, avec cette idée que des villes comme Savenay, enfin, que tous les pôles secondaires pourraient loger plus et accueillir plus d'activités économiques et que donc, on réduirait cette fameuse distance de déplacement, etc. Mais en fait, cela, c'était déjà un objectif du précédent SCoT et nous ne sommes pas parvenus à l'atteindre. Je voulais donc poser à notre équipe la question de savoir ce que nous pouvions faire de plus, dans ce prochain SCoT, pour répondre à cet enjeu de rééquilibrage et de réduction des distances.

#### **Johanna ROLLAND**

David.

#### **David SAMZUN**

Ce n'était pas spécialement ton propos ou ton groupe que je visais. Ce n'est pas le sujet. Mais nous entendons cela régulièrement, pas seulement de la part de mouvances politiques, on l'entend même dans la population. On entend des hommes et des femmes qui disent : « arrêtez l'attractivité parce qu'il y a des difficultés pour loger les enfants, etc. » Ce sont aussi les mêmes qui nous parlent de services publics, d'accessibilité aux services publics, de tissu commercial, bref... L'attractivité, je crois qu'elle est aussi structurelle à l'ouest du pays, et l'Insee n'a pas une vision... Il ne fait que constater les flux et les envies des Français. Moi, je partage clairement la volonté de ne pas subir cette attractivité. Mais je crois qu'elle est vraiment structurelle, ici, pour des raisons climatiques, parce que notre région conjugue énormément d'atouts, y compris la façade maritime, la métropole... Nous partageons tous ces sujets. La question, évidemment... Il y a un maire qui est dans cette salle, que je ne citerai pas – il prendra la parole s'il le souhaite –, qui nous dit régulièrement, à l'agglomération nazairienne, que certes, il a encore de l'espace, mais qu'il ne peut plus construire parce qu'il n'a plus les moyens de suivre avec la construction d'écoles, d'espaces publics, de bibliothèques ou de médiathèques. Je partage tellement qu'il y a des entreprises que nous devons amener à se délocaliser au plus près de zones d'habitat déjà existantes, du côté de Pontchâteau, par exemple. Il y a des entreprises dont on sait très bien qu'elles ne bougeront pas pour des raisons structurelles ou géographiques. Moi, je ne sais pas bouger Airbus, à Saint-Nazaire. Je ne sais pas où mettre la piste d'aviation. Je ne sais pas bouger les chantiers de l'Atlantique, qui ont besoin d'être en bord de Loire, ni d'autres industries, y compris celles autour de l'éolien, autour de l'hydrogène et tous ces sujets-là. Les capacités de nos territoires,



## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

nous sommes en train de les définir sur le temps long. Comment ? Par la ZAN, puisqu'on la remet en cause et que les décrets d'application sont en train d'être retravaillés, et la méthode du gouvernement me semble plutôt bonne sur le sujet. Jean-Michel a évoqué le trait de côte, auquel il faut que nous attachions énormément d'importance. Mais il y a des communes, qui, autour, n'ont pas les moyens. Soit parce qu'il y a des paysages à respecter, on n'ira pas demander de faire du R+4, du R+6, du R+8 en plein cœur de Brière ou tout simplement, dans le vignoble, que je connais moins. Mais nous aurons toujours plus de population qui viendra ici parce que c'est plutôt sympa d'y vivre, parce que il y a de l'aide sociale, parce qu'il y a l'hôpital public, parce que nous sommes une ville de bord de mer... Il faut donc réfléchir à la manière de nous organiser ensemble.

Et il y a une dernière question sur l'attractivité économique qui m'intéresse énormément, et moi, je partage votre point de vue. Il faut arrêter la course à l'échalote en disant : si ce n'est pas moi qui prends, c'est le voisin d'à côté, ce que nous avons parfois eu dans le milieu économique ou dans le milieu commercial. D'ailleurs, ce n'est pas par hasard si toutes les périphéries se sont énormément développées partout, tuant nos centres-villes et tuant donc aussi la qualité de vie urbaine. Et cela, cela interroge soit le périmètre du SCoT, soit les complémentarités que nous pouvons avoir les uns et les autres. Mais comment nous organisons-nous ? Parce que nous pouvons nous dire, toutes et tous, que collectivement, ça va mais la réalité des choses, c'est que lorsqu'un chef d'entreprise commence à venir taper à différentes portes d'EPCI qui n'ont pas le même SCoT, cela ne se passe pas ainsi dans la réalité, y compris parfois au sein d'un même SCoT.

#### **Johanna ROLLAND**

Merci. Tristan Riom ?

#### **Tristan RIOM**

En fait, c'est un ensemble de questions qui sont un peu ouvertes. Quelles sont les limites d'un territoire, par exemple ? Pas les limites géographiques, mais écologiques. Parce qu'avec les sécheresses que nous avons connues cet été, cela pose des questions. Sommes-nous capables de répondre aux besoins fondamentaux de tous et toutes ? Cela, ce n'est pas de la théorie, c'est du concret, du vécu. C'est une question à laquelle un technicien spécialiste des écosystèmes pourrait répondre. Je pense que ces questions sont ouvertes. Nous avons forcément une manne à exploiter aujourd'hui, quand on voit les dynamiques. Mais c'est vrai que quand on entend que l'INSEE nous voit gagner 25% de population en 50 ans, il est presque affolant dans ce sens. Je pense qu'il faut se dire que l'INSEE a repris les projections qui prenaient en compte un état actuel, les aspirations actuelles, les dynamiques actuelles, mais ce que l'on pourrait connaître à des horizons de temps à 2050, cela pourrait être un changement. Si l'on avait demandé à un élu de Saint-Nazaire ou de Nantes, en 1990, de quoi serait fait 2020, je suis à peu près sûr qu'il ou elle se serait bien trompé. Moi, je n'étais pas né en 1990... Mais c'est aussi cela, la capacité de de projection qu'on nous demande en tant qu'institution, c'est prendre en compte des mutations, préparer un futur viable, sortir des évidences. Dès lors, le sujet de l'attractivité implique de questionner les grandes idées que l'on avait sur la façon dont on construisait un territoire. Si l'on a atteint les limites, ne faut-il pas remettre cela en cause ?

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Ensuite, il y a un élément qui a été pointé par Aziliz Gouez. Nous, nous avons ce débat à Nantes, parce que son attractivité est un sujet qui est très présent. Mais quand nous étions à Redon pour parler attractivité, forcément, la question ne se posait pas de la même manière. Je pense qu'il serait intéressant que nous ayons un échange sur ce qu'est l'attractivité au niveau du pôle. Mais in fine, quand on regarde l'état écologique d'un territoire aussi urbanisé que le nôtre, peut-être qu'à un horizon de temps à 2050, nous arriverons à une limite du territoire qui pourrait amener à penser tout à fait autrement la répartition du territoire au niveau français. Je ne discute pas pour dire que l'on va demander aux gens d'aller s'installer au-delà. Mais quand vraiment il deviendra compliqué de vivre ici parce que l'on ne pourra plus répondre aux besoins des gens, peut-être qu'il y aura une dynamique différente. Je pense que c'est ce que nous devons arriver à imaginer ensemble.

#### **Johanna ROLLAND**

Merci. Peut-être un mot pour conclure ce débat. Je vais vous livrer deux ou trois convictions et après, je propose que nous avancions pour traiter notre ordre du jour.

D'abord, je salue le fait que cette discussion ait lieu, parce que je pense que c'est la première fois, au sein du pôle, que ce débat se noue, et cela me semble utile. Néanmoins, je pense que nous avons un enjeu, collectivement, au-delà du mot et l'emblème qu'il peut finir par représenter pour les uns et pour les autres, interprété parfois de manière différente par les uns et par les autres, utilisé et quelquefois aussi instrumentalisé de manière différente par les uns et par les autres. De quoi parlons-nous lorsque nous parlons d'attractivité ? Est-ce que l'on parle de l'attractivité pour la population ou pour les entreprises ? Comment lire et appréhender les dynamiques démographiques qui s'annoncent ? Comment ces sujets se posent-ils quand on habite à Nantes ou à Blain ? Etc. Je vous invite à avoir un débat un peu plus large sur ce sujet, parce qu'il me semble que l'intérêt du pôle est justement de pouvoir se dire : « derrière ce sujet, quels sont les enjeux, au fond, en termes de logements, en termes de logistique urbaine, en termes de déplacements ? » et sans doute, d'entrer par les enjeux pour la manière dont nous y répondons.

La deuxième chose sur laquelle je voudrais revenir, c'est le fait de ce changement de modèle déjà évoqué. Finalement, qu'est-ce qui a changé ? Je pense sincèrement que la prise de conscience collective de notre vulnérabilité au sujet de l'eau, par exemple, n'était pas la même il y a encore trois ans par rapport aujourd'hui. Je le dis modestement pour la métropole nantaise : je peux vous garantir que la prise de conscience collective de notre vulnérabilité à l'eau n'est pas la même avant l'été qu'après l'été. C'est aussi cela, la question des limites qui sont posées, de la connaissance de ces limites et de la manière dont les décideurs publics que nous sommes. Quand nous sommes dans cette projection à dix ans ou à quinze ans, nous intégrons ces sujets-là, et finalement, il n'y a pas tant d'espaces comme celui du pôle pour pouvoir se poser ces sujets-là dans la diversité de nos territoires. C'est pourquoi je vous invite vraiment à continuer à aborder ce travail sur le SCoT avec cela en perspective. Je le dis parce que la dimension réglementaire du SCoT est parfois lourde, et l'on voit qu'elle est essentielle. C'est aussi parce qu'elle est lourde qu'elle nous permet d'avoir obtenu un certain nombre de résultats. Et merci aux agences qui ont présenté ce travail-là. Mais il s'agit bien de se dire au service de quoi l'on prône cet outil du SCoT, puisque c'est bien la responsabilité collective qui est la nôtre. Rémy ?

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

#### Rémy NICOLEAU

Je voudrais peut-être juste vous dire un mot sur le rôle de représentant du pôle que j'ai à la commission locale de l'eau. Et si nous sommes tous d'accord, quelles que soient nos sensibilités politiques ou autres, sur le fait qu'il faut préserver nos milieux naturels, notre biodiversité et protéger notre environnement, je voulais tout de même souligner ou soulever un sujet important en ce qui concerne l'écriture du document supra du SCoT qu'est le schéma d'aménagement et de gestion des eaux, puisque l'eau est le sujet.

Collectivement, nous n'avons sans doute pas forcément vu que nous pouvions potentiellement être mis en difficulté par la projection de ce qui est écrit aujourd'hui et qu'il n'est pas trop tard, je pense, pour pouvoir le mettre au débat. Je voulais attirer votre attention sur de petites phrases qui me semblent essentielles, et qui nous mettront peut-être à mal si nous partons plus loin sur le développement ou sur le maintien de ce qui existe, notamment sur les zones humides. Les sources sont des zones humides inondables. Dans cette phrase, il est indiqué qu'il serait interdit de compenser quoi que ce soit. Je pense que même si nous déclarons d'intérêt général ou majeur certains sujets – je ne sais pas lesquels, d'ailleurs, ni pour qui –, est-ce que c'est pour l'État, si je parle de l'élargissement de la RN 365 pour une voie ferroviaire, pour un équipement ? Est-ce que c'est pour la région ? Est-ce pour le département ? Est-ce pour les communautés de communes ? Est-ce pour nos communes ? Je ne sais pas trop de quoi l'on parle, mais je pense qu'il y a des sujets, dans notre développement, qui seront des projets vitaux pour des communes et que l'on ne pourra plus faire. Je pense que nous avons besoin de nous poser, de décider, peut-être, de quelle façon nous avons besoin de justesse dans l'écriture. Je ne suis pas là pour renverser la table. Je veux juste que nous puissions collectivement amener une réflexion globale, parce qu'il en va de notre avenir – en 2050 –, de nos trajectoires. Et je crois que nous avons besoin, là aussi, de bien nous poser, de bien prendre le temps, parce que l'enquête d'août – septembre a été rapide, sans doute. Je pense qu'il est vraiment essentiel que nous puissions nous poser pour pouvoir écrire un SCoT 3 qui ne met pas nos projets à mal, étant entendue l'importance de l'état écologique de notre territoire : combien nous accueillons, jusqu'à quand, jusqu'où, comment ? Nous avons besoin de recul, de prendre de la hauteur par rapport à ces sujets-là. Je vous invite tous à regarder cela de près, parce que je veux bien porter les choses pour le pôle auprès de la CLE, mais je veux aussi que nous soyons tous en phase sur le sujet.

#### Johanna ROLLAND

Merci. D'autres remarques ou interventions ? Laurence Garnier ?

#### Laurence GARNIER

Merci. C'est juste un petit complément. Rémy Nicoleau vient de parler de l'eau. Il y a la question de la gestion et de la valorisation des déchets, qui est aussi extrêmement présente, qui préoccupe de plus en plus de maires et de communautés de communes, parce qu'évidemment, les investissements à la clé sont lourds. Je voulais savoir s'il y avait une réflexion sur sujet à l'échelle du SCoT ou peut-être même au-delà, à l'échelle des communautés de communes du département.

#### Johanna ROLLAND

Merci. Ce que je propose, c'est que l'équipe donne quelques éléments sur les deux dernières interventions. Pour réagir à l'intervention de Rémy Nicoleau, je précise qu'un travail est

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

engagé sur ce que je peux qualifier, à ce stade, de mémo technique, pour que tout le monde puisse être au même niveau d'information sur le sujet tel qu'il a été présenté. Et sur le dernier point, je propose que nous l'inscrivions dans les questions financières.

#### **Rémy NICOLEAU**

Déjà, merci pour la note.

#### **Frédéric VASSE**

Un petit point d'information, simplement : aujourd'hui, votre collègue Éric Provost, vice-président du pôle métropolitain et de la CARENE, est actuellement en réunion avec le bureau de la CLE, justement, pour aborder ces questions-là. Selon les dernières informations dont on dispose, on voit bien que tout n'est pas totalement ni figé ni calé. Il y a manifestement besoin d'éclaircissements sur au moins deux questions : la cartographie et la qualification des zones humides précises et la notion juridique d'intérêt majeur. Ces éléments nécessitent encore d'être précisés. Éric Provost part avec ces deux sujets dans sa poche pour les soumettre au débat, qui continue d'avoir lieu au sein de la CLE. Il y aura une autre réunion le 13 décembre prochain, si je ne m'abuse, où M. Nicoleau sera également présent.

#### **Jonathan LEFEVRE**

À ma connaissance, hormis la gestion des plateformes de déchets, le SCoT ne gère pas vraiment ces questions-là. Elles sont traitées dans d'autres documents, notamment à l'échelle régionale, en lien avec le Sradet et son volet « déchets », qui, d'ailleurs, doivent être modifiés et finalisés en mars 2023.

#### **Johanna ROLLAND**

Merci. Je vous propose de mettre la délibération aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce point est adopté.

### **III. Délibération 2022-21 : Rapport d'orientations budgétaires 2023**

#### **Johanna ROLLAND**

Nous avons à regarder maintenant le rapport d'orientations budgétaires. Je donne la parole à Frédéric Vasse.

#### **Frédéric VASSE**

Nous allons entrer dans des sujets toujours aussi passionnants, désormais dans le rapport d'orientations budgétaires, que je me suis permis de résumer, si vous le voulez bien.

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

D'abord, pour vous dire que nous sommes là pour répondre à quatre ambitions à l'échelle du pôle métropolitain, que je vous précise ci-après. Nous allons avoir une activité un peu particulière, en 2023, vous l'avez compris.

Le premier enjeu est de créer les conditions d'idéation et de mobilisation des élus communautaires et municipaux autour de la reformulation de la vision commune de notre grand territoire à 2050. Nous en avons parlé. Il s'agit ensuite de mener à bien les expérimentations, dont certaines ont déjà été citées par certains d'entre vous, issues du nouveau plan d'action qui avait été validé à la fin de l'année 2021, de préparer, évidemment, la révision du SCoT et le lancement des études, beaucoup de nouvelles études qui viennent compléter l'articulation avec le SCoT 3, et enfin, d'animer cette stratégie de concertation exigeante qui vous a été définie et rappelée par Pascal Pras tout à l'heure.

Si je rappelle ces quatre ambitions en introduction, c'est pour vous dire que forcément, la ventilation budgétaire bouge pour réarticuler cela. Vous remarquez trois postes budgétaires importants : les frais de personnel, les agences d'urbanisme et les études. Les frais de personnel s'élèvent à 32 %, ce qui reste relativement raisonnable pour cette année 2023. Mais par honnêteté, je précise que nous sommes tous salariés de la CARENE, l'agglomération nazairienne, et qu'il s'agit ici d'une facturation à N + 1. C'est-à-dire que les personnels de 2022, dont je fais partie, sont déjà intégrés dans ce tableau que vous avez sous les yeux, mais que pour les collègues qui arriveront en 2023, nous rembourserons la CARENE en 2024. Mais ce qu'il est très important de comprendre, c'est que le budget pour les études devient très important cette année parce qu'il va s'élever à 200 000 €, sur un budget total d'un peu plus de 1,15 M€. Ce sont donc 22 % du budget pour les études, et avec les agences d'urbanisme, cela représente presque 50 % du budget total métropolitain qui partent dans les études. Il faut avoir conscience de cela. C'est donc une ventilation budgétaire assez honnête. Et pour être tout à fait franc sur la solidarité et l'engagement des intercommunalités, qui sont un peu nos cinq actionnaires, il y avait en 2022 un budget qui s'élevait à 1,057 M€. Il s'élèvera cette année à 1 163 570 €, ce qui nous fait passer d'une somme de 1,17 € à une somme de 1,27 € par habitant pour cette année 2023. Vous voyez la ventilation entre les cinq EPCI. On remarque une augmentation pour tout le monde. La différence entre les deux années est indiquée à droite. Je vous remercie d'ailleurs, au nom de toute l'équipe, pour l'engagement et le soutien de nos cinq EPCI.

Je souligne le mode de calcul, pour information, parce que je pense que c'est très intéressant – j'ai découvert cela en arrivant ici. Je trouve tout à fait pertinent de croiser la question de la démographie de chaque intercommunalité et celle de la richesse fiscale, parce que l'on arrive à un taux qui me paraît plus juste, proche de la réalité.

Pour finir, je cite quelques points à retenir. Le premier est que les recettes de fonctionnement sont quasi exclusivement issues des contributions des intercommunalités, vous l'avez compris. Le deuxième est la structuration d'une nouvelle équipe pour répondre aux quatre ambitions. Sachez qu'en janvier 2022, nous étions cinq postes et demi – je regarde Claire, au loin... – et qu'en janvier 2023, nous serons six postes équivalents temps plein. Cela augmente donc légèrement, mais avec un engagement de notre part, celui d'être sur une prospective budgétaire en mode chapeau. Nous allons grossir en 2023 et 2024 pour accompagner les deux ou trois années « costaudes » autour du SCoT, mais bien évidemment, nous rentrerons



## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

dans une épure plus raisonnable lorsque les épures et tous ces besoins auront été asséchés. Enfin, il n'y aura pas de recours à l'emprunt, bien évidemment.

#### **Johanna ROLLAND**

Merci. Y a-t-il des questions ou des demandes de précisions ? Non ? Je vous invite donc à voter sur le fait que la présentation du rapport d'orientations budgétaires a eu lieu. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce point est adopté.

### **IV. Délibération 2022-22 : Passage de la nomenclature comptable M14 à la M57**

#### **Johanna ROLLAND**

Nous avons ensuite un point très technique qui nous est soumis : le passage de la nomenclature comptable M14 à la M57. Frédéric ?

#### **Frédéric VASSE**

Je suis très heureux de vous présenter cette délibération..., qui nous permet de savoir que nous allons, par anticipation passer de la nomenclature comptable de la M14, que vous connaissez tous, à la M57, sachant que la nomenclature M57 est déjà appliquée dans beaucoup de collectivités territoriales. C'est par anticipation que la trésorerie principale nous a autorisés, dès janvier 2023, à passer à la M57, pour des raisons de commodité de lecture entre nous tous. Je vous demande d'approuver cette application de la M14.

#### **Johanna ROLLAND**

Merci. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce point est adopté.

### **V. Délibération 2022-23 : Budget : Autorisation d'engagement de liquidation et mandatements de dépenses d'investissements 2023**

#### **Johanna ROLLAND**

Le dernier point, Frédéric ?

#### **Frédéric VASSE**

C'est une autorisation d'engagement de liquidation et de mandatement de dépenses d'investissement sur 2023. En gros, il s'agit de permettre au pôle, avant l'adoption du budget, prévue le 2 février 2023, d'engager et de mandater les dépenses d'investissement. Il est donc proposé au comité syndical d'autoriser l'engagement de la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement telles que définies ci-dessous.

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Il y a trois grands sujets : les immobilisations incorporelles, corporelles et d'équipement, pour un montant total, au budget 2022, de 566 834 €. Nous vous demandons de nous autoriser, jusqu'à l'adoption du BP 2023, à faire ces engagements de liquidation à hauteur de 141 708,50 €.

#### **Johanna ROLLAND**

Merci. Qui a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée.

Notre ordre du jour est épuisé. Merci à tous.

Procès-verbal approuvé lors du comité syndical du 2 février 2023

La présidente

La secrétaire de séance

Johanna Rolland

Aziliz GOUEZ